

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3717

4 décembre 2014

### SOMMAIRE

Acrom S.A. ....	178408	Joje S.A. ....	178374
Bethel Investment S.A. ....	178373	Juttel S.à.r.l. ....	178374
Constant Capital S.A. ....	178373	Klee International S.à r.l. ....	178374
CR - Cie S.à r.l. ....	178373	MKS Luxembourg S.à r.l. ....	178372
CR-Kehlen ....	178373	Muric et Fils S.à r.l. ....	178370
DFR Holding S.à r.l. ....	178375	Nile Capital II S.à r.l. ....	178371
DFR Investment S.à r.l. ....	178374	Nile Capital I S.à r.l. ....	178371
Ellen Enterprises S.à r.l. ....	178375	Nile Capital I S.à r.l. ....	178372
EuroRidge Capital Partners CAT 1 S.à r.l. .....	178375	NorCab 1 S.à r.l. ....	178370
FR Prime Holdings II (Luxembourg) S.à r.l. .....	178372	NorCab 2 Sàrl ....	178370
GARBE Logistic NL 2 S.à r.l. ....	178392	Northern Star Opportunities, S.C.A., SI- CAV-FIS ....	178371
Gilda Immo S.à r.l. ....	178376	Pembina Finance Luxembourg S.à r.l. ...	178410
Global Hotels & Resorts Real Estate Hol- dings S.A. ....	178378	Phenix Group International S.A. ....	178408
Grant Thornton ....	178376	Prefaco S.A. ....	178372
Green Orange S.A. ....	178376	Progress Management and Communica- tion Luxembourg ....	178370
Grenat Investments S.à r.l. ....	178376	Publity ABC Tower ....	178392
GSC European Mezzanine Luxembourg III S.à.r.l. ....	178377	Publity Wappenhalle ....	178379
GTS Central European Holdings Limited .....	178377	S.à r.l. IMMOBILIERE Carlo FISCHBACH .....	178371
Hermitage Capital S.A. - SICAV-SIF ....	178378	S.C.I. Immo Jefracla ....	178406
Home-In S.à r.l. ....	178375	SHCO 64 S.à r.l. ....	178379
Horizont Occidens S.A. ....	178377	Shco 75 S.à r.l. ....	178392
Horizont Occidens S.A. ....	178377	SV Immo 1 S.A. ....	178410
H.R.G. Finances S.A. ....	178378	Tishman Speyer Sanctuary S.à r.l. ....	178416
IVG Cannon Street S.à r.l. ....	178378	Vesta Assurances S.à.r.l. ....	178413

**NorCab 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 109.229.724,00.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 113.733.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION***Extrait de l'assemblée générale extraordinaire de la Société tenue en date du 25 septembre 2014*

L'associé unique, après avoir entendu le rapport du commissaire à la liquidation a décidé:

- de prononcer la clôture de la liquidation et de constater que la Société a définitivement cessé d'exister; et
- que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une période de cinq (5) années au siège social de la Société à 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour NorCab 1 S.à r.l.*

Référence de publication: 2014177054/16.

(140202810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2014.

**NorCab 2 Sàrl, Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 114.125.349,00.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 113.736.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION***Extrait de l'assemblée générale extraordinaire de la Société tenue en date du 25 septembre 2014*

L'associé unique, après avoir entendu le rapport du commissaire à la liquidation a décidé:

- de prononcer la clôture de la liquidation et de constater que la Société a définitivement cessé d'exister; et
- que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une période de cinq (5) années au siège social de la Société à 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour NorCab 2 S.à r.l.*

Référence de publication: 2014177055/16.

(140202809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2014.

**Muric et Fils S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4930 Bascharage, 158, boulevard J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 144.754.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14/11/2014.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2014177045/12.

(140202792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2014.

**Progress Management and Communication Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8311 Capellen, 111, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 33.205.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Windhof, le 14/11/2014.

Référence de publication: 2014177113/10.

(140202691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2014.

**Nile Capital I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 150.205.

—  
*Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 12 novembre 2014*

Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Veillez noter que l'adresse professionnelle des gérants, Messieurs Pierre CLAUDEL, Christophe-Emmanuel SACRE et Jérôme DEVILLET se trouve dorénavant à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Luxembourg.

Pour extrait et avis sincères et conformes

*Pour Nile Capital I S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014177047/16.

(140202754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2014.

---

**Nile Capital II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 153.567.

—  
*Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 13 novembre 2014*

Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Veillez noter que l'adresse professionnelle des gérants, Messieurs Pierre CLAUDEL, Christophe-Emmanuel SACRE et Jérôme DEVILLET se trouve dorénavant à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Luxembourg, le 14/11/2014.

Pour extrait et avis sincères et conformes

*Pour Nile Capital II S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014177048/16.

(140202985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2014.

---

**Northern Star Opportunities, S.C.A., SICAV-FIS, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.  
R.C.S. Luxembourg B 134.855.

—  
Le bilan consolidé au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour NORTHERN STAR OPPORTUNITIES, S.C.A., SICAV-FIS*

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2014177052/12.

(140202372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2014.

---

**S.à r.l. IMMOBILIERE Carlo FISCHBACH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 298, avenue Gaston Diderich.  
R.C.S. Luxembourg B 31.790.

—  
Les documents de clôture de l'année 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 13 novembre 2014.

Référence de publication: 2014177132/10.

(140202903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2014.

---

**MKS Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 4.893.375,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 84.795.

En date du 6 octobre 2014, l'associé unique MKS (BERMUDA) LTD., avec siège social au 41, Cedar House, Cedar Avenue, HM 12 Hamilton, Les Bermudes a cédé la totalité de ses 195,735 parts sociales à MKS Instruments Holdings Ltd, avec siège social au 3-4 Cowley Way, Western Road, CW11 6AG Crewe, Cheshire, Royaume-Uni, qui les acquiert.

En conséquence, l'associé unique de la société est MKS Instruments Holdings Ltd, précité, avec 195,735 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2014.

Référence de publication: 2014177043/14.

(140203050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2014.

---

**Nile Capital I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 150.205.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Nile Capital I S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014177046/11.

(140202734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2014.

---

**Prefaco S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 38.165.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2014.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2014177111/12.

(140203173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2014.

---

**FR Prime Holdings II (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 32.000,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 173.237.

**EXTRAIT**

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 7 novembre 2014 que:

- La démission de M. Ibrahim JABRI, gérant B de la Société, avec effet au 13 novembre 2014, a été acceptée.
- La personne suivante a été nommée gérant B de la Société, avec effet au 13 novembre 2014 et ce pour une durée indéterminée:

\* Mme Marina LEBRUN, née le 19 juin 1978 à Ploemeur, France, résidant professionnellement au 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2014.

Référence de publication: 2014176117/17.

(140201632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2014.

---

**Constant Capital S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1250 Luxembourg, 101, avenue du Bois.  
R.C.S. Luxembourg B 42.539.

Les comptes annuels au 31/03/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13/11/2014.  
G.T. Experts Comptables Sàrl  
Luxembourg

Référence de publication: 2014175996/12.

(140202026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2014.

---

**CR - Cie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8140 Bridel, 59, route de Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 163.640.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour CR Cie S.à r.l.*  
Société à responsabilité limitée  
FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA

Référence de publication: 2014175998/12.

(140201816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2014.

---

**CR-Kehlen, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8140 Bridel, 59, rue de Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 150.912.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour CR-Kehlen*  
Société à responsabilité limitée  
FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA

Référence de publication: 2014175999/12.

(140202117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2014.

---

**Bethel Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2155 Luxembourg, 146, Muehlenweg.  
R.C.S. Luxembourg B 139.363.

**EXTRAIT**

Il résulte d'un procès-verbal d'une assemblée générale extraordinaire tenue en date du 23 octobre 2014 que:

L'assemblée accepte la démission de Madame Véronique REGENWETTER, M. Fernand CAIXINHA et M. Rico MAROCHI de leurs fonctions d'administrateurs.

L'assemblée décide de nommer comme nouveaux administrateurs:

- Monsieur Marco SGRECCIA, né le 28 février 1970 à Differdange, demeurant à 4, rue des Romains, L - 4974 Dippach,
  - Monsieur Fabio MAROCHI, né le 16 février 1970 à Differdange, demeurant à 12, rue Mathias Koener, L - 4174 Esch-sur-Alzette,
  - Monsieur Tom LAHURE, né le 23 janvier 1980 à Luxembourg, demeurant à 12B, rue de la Chapelle, L-4967 Clemency.
- Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2017.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2014177404/18.

(140203711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2014.

---

**Klee International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 13.750,00.**Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.  
R.C.S. Luxembourg B 128.559.

—  
Veuillez noter le gérant Cyan S.à.r.l. réside professionnellement au 15, rue Léon Laval, L-3372 Leudelange.

Luxembourg, le 12 novembre 2014.

*Pour Klee International S.à.r.l.*

Signature

*Mandataire*

Référence de publication: 2014175453/13.

(140201183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2014.

**Joje S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6686 Mertert, 30A, route de Wasserbillig.

R.C.S. Luxembourg B 159.649.

—  
Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUDWIG MALDENER S.A.R.L.

EXPERTS COMPTABLES - FIDUCIAIRE

31, OP DER HECKMILL - L-6783 GREVENMACHER

Signature

Référence de publication: 2014175436/13.

(140200713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2014.

**Juttel S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9255 Diekirch, 8, place de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 94.591.

—  
Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Fiduciaire WBM

*Experts comptables et fiscaux*

Signature

Référence de publication: 2014175441/13.

(140201002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2014.

**DFR Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 900.000,00.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 159.694.

—  
*Extrait de conseil de gérance du 12 novembre 2014*

En date du 12 novembre 2014, le conseil de gérance de la société DFR Investment S.à r.l. a approuvé la proposition de transférer le siège social de la Société du 26b Boulevard Royal, 2449 Luxembourg au 7, rue de la Chapelle, 1325 Luxembourg.

Luxembourg, le 14 novembre 2014.

Romolo Bardin

*A Manager*

Référence de publication: 2014176811/15.

(140202590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2014.

**DFR Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.000.000,00.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 159.602.

—  
*Extrait du conseil de gérance du 12 novembre 2014*

En date du 12 novembre 2014, le conseil de gérance de la société DFR Holding S.à r.l. a approuvé la proposition de transférer le siège social de la Société du 26b Boulevard Royal, 2449 Luxembourg au 7, rue de la Chapelle, 1325 Luxembourg.

Luxembourg, le 13 novembre 2014.

Romolo Bardin

*A Manager*

Référence de publication: 2014176810/15.

(140202591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2014.

---

**Ellen Enterprises S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

R.C.S. Luxembourg B 171.464.

—  
EXTRAIT

La soussignée SHRM Financial Services (Luxembourg) S.A., en tant que domiciliataire de la société Ellen Enterprises S.à r.l., inscrite au Registre de commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B - 171 464, ayant son siège social au 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange, déclare par la présente dénoncer le siège social de ladite société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Schuttrange, le 14 novembre 2014.

SHRM Financial Services (Luxembourg) S.A.

*Domiciliataire*

Référence de publication: 2014176821/15.

(140202693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2014.

---

**EuroRidge Capital Partners CAT 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 103.723.

—  
CLÔTURE DE LIQUIDATION

En date du 22 mai 2013, le Tribunal de Commerce de Compiègne, dans le cadre du Règlement Communautaire 1346/2000, a décidé concernant la société, EuroRidge Capital Partners CAT 1 S.à r.l., de clôturer la procédure de sauvegarde de justice ayant été ouverte par jugement du Tribunal de Commerce de Compiègne en date du 26 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2014.

Référence de publication: 2014176827/15.

(140202007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2014.

---

**Home-In S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2444 Luxembourg, 41, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 174.297.

—  
Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014177642/9.

(140203341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2014.

---

**Green Orange S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 157.168.

Le bilan rectificatif en remplacement du bilan arrêté au 31/12/2012, déposé le 16 juin 2014 sous la référence L140098740 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014177627/13.

(140203746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2014.

---

**Grenat Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 167.039.

1. Mme Angela SONTAG a démissionné de son mandat de gérante de catégorie B avec effet au 17 novembre 2014.
2. Mme Valérie PECHON a démissionné de son mandat de gérante de catégorie B avec effet au 17 novembre 2014.

Luxembourg, le 17 novembre 2014.

Pour avis sincère et conforme

*Pour GRENAT INVESTMENTS S.à r.l.*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014177628/13.

(140203582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2014.

---

**Grant Thornton, Société Anonyme.**

Siège social: L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer.  
R.C.S. Luxembourg B 133.733.

*Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 octobre 2014*

L'Assemblée notifie le Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg du changement d'adresse du Commissaire aux Comptes comme suit:

Emmanuel Dupuis, demeurant professionnellement au 47, rue de Cessange L-1320 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2014177625/13.

(140203874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2014.

---

**Gilda Immo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4437 Soleuvre, 71, route de Differdange.  
R.C.S. Luxembourg B 169.999.

*Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est déroulée au siège social à Soleuvre, le 31/12/2013.*

1. - L'assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur BRUCCOLERI Calogero de sa fonction de gérant administratif.
2. - L'assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur SORCE Claudio de sa fonction de gérant technique.
3. - L'assemblée décide de nommer Monsieur SORCE Claudio, domicile à L-4348 Esch-sur-Alzette, 35 rue Léon Weirich, comme gérant unique de la société pour une durée indéterminée.

Le gérant unique peut engager valablement la société en toutes circonstances par sa signature indivisible.

Monsieur SORCE Claudio / Monsieur BRUCCOLERI Calogero.

Référence de publication: 2014177614/15.

(140203516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2014.

---



**GTS Central European Holdings Limited, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 171.000,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.  
R.C.S. Luxembourg B 187.700.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 31 octobre 2014 que:

- la démission de Monsieur Philippe Salpetier, gérant de la Société a été acceptée avec effet au immédiat;
- Monsieur Livio Gambardella, né le 2 décembre 1975 à Terlizzi, Italie, résidant professionnellement au 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg a été nommé gérant de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Pour extrait conforme  
Luxembourg, le 31 octobre 2014.  
Référence de publication: 2014177635/16.  
(140203476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2014.

---

**GSC European Mezzanine Luxembourg III S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 86.739.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 17 November 2014.  
TMF Luxembourg S.A.  
Signature  
*Domiciliataire*  
Référence de publication: 2014177634/13.  
(140203842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2014.

---

**Horyzont Occidens S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.  
R.C.S. Luxembourg B 165.647.

—  
*Résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire du 14 novembre 2014*

1. La démission de Monsieur Serge Krancenblum est acceptée;

2. La nomination en tant qu'administrateur de catégorie B de Monsieur Jean-Hugues Dobet, employé privé, né le 7 mai 1974 à Strasbourg (F), demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est acceptée. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2017.

Le 14 novembre 2014.  
Certifié sincère et conforme  
HORYZONT OCCIDENS S.A.  
Référence de publication: 2014177654/15.  
(140204067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2014.

---

**Horyzont Occidens S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.  
R.C.S. Luxembourg B 165.647.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
HORYZONT OCCIDENS S.A.  
Référence de publication: 2014177655/10.  
(140204068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2014.

---

**H.R.G. Finances S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 89.433.

—  
- Constituée suivant acte reçu par Me Emile SCHLESSER, en date du 8 octobre 2002, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 1673 en date du 22 novembre 2002.

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de droit luxembourgeois «REVILUX S.A.», ayant son siège social à L-1371 Luxembourg, Val Ste Croix, 223, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 25.549, tenue en date du 25 janvier 2011 que son siège a été transféré vers L-2450 Luxembourg, boulevard Roosevelt, 17.

Luxembourg, le 12 novembre 2014.

Fiduciaire Fernand Faber

Référence de publication: 2014177637/15.

(140203160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2014.

**Global Hotels & Resorts Real Estate Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 149.383.

—  
Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2014.

Fabrice Mas

Administrateur

Référence de publication: 2014177621/13.

(140203772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2014.

**Hermitage Capital S.A. - SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 167.953.

—  
Les comptes Annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2014.

Référence de publication: 2014177647/11.

(140204098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2014.

**IVG Cannon Street S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: GBP 5.030.000,00.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 171.559.

—  
*Extrait des Résolutions de l'Associé Unique en date du 08 juillet 2014*

Il résulte des résolutions de l'Associé Unique en date du 08 juillet 2014 que l'Associé Unique de la Société a décidé de reconduire BDO Audit S.A., ayant son siège social au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg-Ville (Grand-Duché du Luxembourg), enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B147.570, dans ses fonctions de réviseur d'entreprises agréée jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale des Associés appelée à statuer sur l'exercice social clos au 31 mai 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014176958/15.

(140202551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2014.

**SHCO 64 S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Pubity Wappenhalle).**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 186.128.

In the year two thousand and fourteen, the fifth day of the month of November,  
Before us Maître Edouard Delosch, notary residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the “Meeting”) of the shareholders (the “Shareholders”) of SHCO 64 S.à r.l., a private limited company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), with registered office at 6 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 186.128, incorporated on 20 March 2014 pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, published on 20 June 2014 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the “Company”).

The Meeting was opened with Ms. Codrina Constantinescu, lawyer, residing professionally in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Mr. Corentin Vivier, lawyer, residing professionally in Luxembourg.

The Meeting elected as scrutineer Mr. Corentin Vivier, lawyer, residing professionally in Luxembourg.

The board of the Meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I- That the represented Shareholders, the proxy of the represented Shareholders and the number of its shares are shown on an attendance list. This attendance list, signed by the proxy of the represented Shareholders and by the board of the Meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxy of the represented Shareholders will also remain annexed to the present deed after having been initialed “ne varietur” by the appearing person.

II- That pursuant to the attendance list, the shares representing 100% of the share capital of the Company are present or represented at the Meeting and that the Shareholders present or represented consider itself being duly informed of the agenda and waive any convening notice.

III- That the Meeting is regularly constituted and can therefore validly deliberate on the following agenda:

*Agenda*

1. Change of the name of the Company;

2. Restatement of article 2 of the articles of association (the “Articles”) of the Company that shall now be stated as follows:

“The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.”

3. Restatement of article 16 of the Articles that shall now be stated as follows:

“The financial year of the Company shall begin on 1 July of each year and shall end on 30 June of the next year.”

4. Full restatement of the Articles and consequent renumbering of the articles;

5. Acceptance of the resignation of Jérôme Devillet and Pierre Claudel as class B managers and granting discharge;

6. Appointment of Thomas Olek as class B manager (the “Class B Manager”) and Jérôme Devillet and Pierre Claudel as class C managers (the “Class C Managers”); and

7. Miscellaneous.

The Meeting has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

*First resolution*

The Meeting resolves to change the name of the Company to “Pubity Wappenhalle”.

*Second resolution*

The Meeting resolves to restate article 2 of the Articles that shall now read as follows:

“The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.”

*Third resolution*

The Meeting resolves to restate article 16 of the Articles of the Company that shall now be read as follows:

“The financial year of the Company shall begin on 1 July of each year and shall end on 30 June of the next year.”

As a result of the present resolution, the current financial year which began on 20 Mars 2014 shall end on 5 November 2014 when a new financial year shall start on 6 November 2014 and end on 30 June 2015.

*Fourth resolution*

The Meeting resolves to fully restate, and as consequence to renumber, the Articles of the Company so as to read as follows:

**Art. 1. Definitions.** As used in the present Articles, the terms defined below have the following respective meanings:

“Articles”	means the present articles of association of the Company.
“Board”	means the board of managers of the Company.
“Business Day”	means any day (other than a Saturday or Sunday) when banks in New York, London, Frankfurt and Luxembourg are open for the transaction of normal business.
“Class A Manager”	has the meaning ascribed to it in article 14.
“Class B Manager”	has the meaning ascribed to it in article 14.
“Class C Manager”	has the meaning ascribed to it in article 14.
“Company”	means Publyty Wappenhalle as described in article 3.
“Law”	means the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time.
“Manager”	means any Class A Manager, Class B Manager or Class C Manager of the Company.
“Major Decisions”	means a decision which requires the unanimous Board approval in accordance with the Articles and the Shareholders Agreement.
“Share”	means any share issued by the Company in accordance with the Articles and the Shareholders Agreement, as the case may be.
“Shareholders”	means a shareholder of the Company and references to the “Shareholders” shall be construed as reference to the “Sole Shareholder” when the Company has a sole shareholder.
“Shareholders Agreement”	means any shareholders agreement which may be entered into, as the case may be, between the Shareholders from time to time (if any).

**A. Name - Purpose - Duration - Registered Office**

**Art. 2. Name - Legal Form.** There exists a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name “Publyty Wappenhalle” (hereinafter the “Company”) which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the “Law”), as well as by the present articles of association.

**Art. 3. Purpose.**

3.1 The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

3.2 An additional purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, including the direct or indirect holding of participations in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

3.3 The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

3.4 The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

3.5 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.

#### **Art. 4. Duration.**

4.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

4.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of Shareholders adopted in the manner required for an amendment of the Articles.

#### **Art. 5. Registered office.**

5.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

5.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by means of a decision of the Board. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of Shareholders, adopted in the manner required for an amendment of the Articles.

5.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board.

5.4 In the event that the Board determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

### **B. Share capital - Shares**

#### **Art. 6. Share Capital.**

6.1 The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Shares of one euro (EUR 1.-) each, each Share having such rights and obligations as set out in these Articles and in any Shareholders Agreement.

6.2 In addition to the share capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any Share is transferred. The amount of the premium account is at the free disposal of the Board.

6.3 The Company may redeem its own Shares subject to and in accordance with the Law and any Shareholders Agreement including, for the avoidance of doubt, in view of distributions to its Shareholders.

6.4 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of Shareholders adopted in the manner required for an amendment of the Articles.

#### **Art. 7. Shares.**

7.1 The Company's share capital is divided into Shares, each of them having the same nominal value.

7.2 The Shares of the Company are in registered form.

7.3 The Company may have one or several Shareholders, with a maximum of forty (40) Shareholders.

7.4 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the Shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

#### **Art. 8. Register of Shares - Transfer of Shares.**

8.1 A register of Shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any Shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant Shareholder.

8.2 The Company will recognise only one holder per Share. In case a Share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that Share until such representative has been appointed.

8.3 Unless otherwise provided in any Shareholders Agreement, the Shares are freely transferable among Shareholders.

8.4 Unless otherwise provided in any Shareholders Agreement, inter vivos, the Shares may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the Shareholders at a majority of three quarters of the share capital. The Board shall not register any transfer of Shares in the Company's share register if such transfer of Shares is not made in accordance with the relevant provisions of any Shareholders Agreement.

8.5 Any transfer of Shares in accordance with the Law, these Articles and the Shareholders Agreement, as applicable, shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

8.6 In the event of death, the Shares of the deceased Shareholder may only be transferred to new Shareholders subject to the approval of such transfer given by the surviving Shareholders at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the Shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse or any other legal heir of the deceased Shareholder.

### **C. Decisions of the shareholders**

#### **Art. 9. Collective decisions of the Shareholders.**

9.1 The general meeting of Shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by Law and by these Articles as well as by the Shareholders Agreement.

9.2 Each Shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of Shares which he owns and shall act in accordance with the Law, the Articles and the Shareholders Agreement.

9.3 In case and as long as the Company has not more than twenty-five (25) Shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of Shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each Shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing.

9.4 In the case of a sole Shareholder, such Shareholder shall exercise the powers granted to the general meeting of Shareholders under the provisions of section XII of the Law and by these Articles. In such case, any reference made herein to the “general meeting of Shareholders” shall be construed as a reference to the sole Shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of Shareholders shall be exercised by the sole Shareholder.

#### **Art. 10. General meetings of Shareholders.**

10.1 In case the Company has more than twenty-five (25) Shareholders, at least one general meeting of Shareholders shall be held within six (6) months of the end of each financial year in Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the convening notice of such meeting. Other meetings of Shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting. If all of the Shareholders are present or represented at a general meeting of Shareholders and have waived any convening requirement, the meeting may be held without prior notice or publication.

10.2 If there is less than twenty-five (25) Shareholders, each Shareholder may receive the text of the decisions to be taken and casts its vote in writing, in which case a general meeting of the Shareholders must be convened and held.

10.3 A Shareholder may be represented at a Shareholders’ meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any other similar means) an attorney who need not be a Shareholder.

#### **Art. 11. Quorum and vote.**

11.1 Each Shareholder is entitled to as many votes as he holds Shares.

11.2 Save for a higher majority provided in the Articles or by the Law or by the Shareholders Agreement, collective decisions of the Company’s Shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by Shareholders holding more than half of the share capital. If this majority is not reached in a first meeting or proposed written resolution, the Shareholders may be convened a second time with the same agenda or receive such proposed written resolution a second time by registered letter, decisions are validly adopted in so far as they are adopted by a majority of the votes validly cast whichever is the fraction of the share capital represented.

11.3 Any decision relating to certain matters determined in accordance with the Shareholders Agreement shall require the vote in favour of each Shareholder at a general meeting of the Shareholders of the Company properly convened and held.

11.4 If the Shareholders are unable to arrive at a unanimous decision on a certain matters that may be covered by the Shareholders Agreement, then a deadlock shall be deemed to have occurred (a “Deadlock”). Whenever a Deadlock is deemed to have occurred, each Shareholder is bound to observe any Deadlock procedure that may be agreed between the Shareholders in the Shareholders Agreement.

**Art. 12. Change of nationality.** The Shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

**Art. 13. Amendment to the articles of association.** Any amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of Shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least unless a higher majority is provided for in the Shareholders Agreement.

### **D. Management**

**Art. 14. Powers of the sole Manager - Composition and powers of the Board - Appointment of the sole Manager or the Board.**

14.1 The Company is managed by one or more manager(s) (each a “Manager”) appointed by a resolution of the Shareholders. In case of one manager, she/he/it will be referred to as the sole Manager. In case of plurality of managers, they will constitute the Board.



14.2 The Company is managed by a Board appointed by general meeting of the Shareholders, and which is composed of a minimum of four (4) Managers being class A managers (the “Class A Managers”), class B managers (the “Class B Managers”) and Class C managers (the “Class C Managers”) appointed by the general meeting of Shareholders that determines their term of office and remuneration in accordance with the Articles and the Shareholders Agreement.

14.3 If the Company is managed by one Manager, to the extent applicable and where the term sole Manager is not expressly mentioned in the Articles, a reference to the Board used in the Articles is to be construed as a reference to the sole Manager.

14.4 Unless otherwise provided in the Shareholders Agreement, the Managers need not be Shareholders. They are appointed by the general meeting of the Shareholders that determines the term of their office and remuneration and should generally be professionally resident in Luxembourg. Unless otherwise provided in the Shareholders Agreement, the Managers may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the Shareholders.

14.5 The Board is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company’s corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law, by these Articles or the Shareholders Agreement, as the case may be, to the general meeting of Shareholders.

14.6 The Board may delegate his powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

14.7 The Board shall determine any such agent’s responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

#### **Art. 15. Vacancy in the office of a manager.**

15.1 In the event of a vacancy in the office of a Manager because of death, legal incapacity, bankruptcy, resignation or otherwise, this vacancy may be filled on a temporary basis and for a period of time not exceeding the initial mandate of the replaced Manager by the remaining Managers until the next meeting of Shareholders which shall resolve on the permanent appointment, in compliance with the applicable legal provisions.

15.2 In case the vacancy occurs in the office of the Company’s sole Manager, such vacancy must be filled without undue delay by the general meeting of Shareholders.

#### **Art. 16. Convening meetings of the Board.**

16.1 Meetings of the Board shall be properly convened, minuted and held at such times as may be determined by the Board and in any event not less than quarterly, at such times and at a place outside of the United Kingdom and Germany as may be determined by the Board and, in any event not less than once a year at the registered office of the Company.

16.2 No meeting of the Board shall ordinarily be convened on less than five (5) Business Days’ notice, but a meeting of the Board may be convened by giving not less than six (6) hours’ notice if, the interests of the Company would in the opinion of a Class A Manager, be likely to be adversely affected to a material extent if the business to be transacted at such meeting of the Board were not dealt with as a matter of urgency, or if all the Managers agree. Any notice of a Board meeting shall include an agenda identifying in reasonable detail the matters to be discussed at the meeting together with copies of any relevant papers to be discussed at the meeting. The Board may validly debate and take decisions without giving prior notice if all the Managers are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.

16.3 No prior notice shall be required in case all Managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the Board.

#### **Art. 17. Conduct of meetings of the Board.**

17.1 The Board may elect among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a Manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board. In the case of a tie, the chairman does not have a casting vote at any meeting of the Board.

17.2 Subject to the provisions of article 17.3 below, the quorum for any meeting of the Board shall be one (1) Class A Manager or one (1) Class C Manager and one (1) Class B Manager or one (1) Class C Manager in accordance with any Shareholders Agreement while one (1) Class C Manager shall always be present.

17.3 Notwithstanding any provision to the contrary in the Law or the Articles, to be quorate a majority of the Managers attending any meeting of the Board must be physically present in Luxembourg.

17.4 Subject to the Major Decisions, the Board shall decide on matters by simple majority vote of the Managers present or represented and each Manager shall have one (1) vote at any meeting of the Board.

17.5 Subject to the Shareholders Agreement, any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, and hear and speak to, each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

17.6 Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by an original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

**Art. 18. Minutes of the meeting of the Board; Minutes of the decisions of the sole manager.**

18.1 The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the chairman, if any or in his absence by the chairman pro tempore, and the secretary (if any) or by two (2) managers, being one (1) Class A Manager or one (1) Class C Manager and one (1) Class B Manager or one (1) Class C Manager in accordance with any Shareholders Agreement while one (1) Class C Manager shall always sign. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by two (2) managers, being one (1) Class A Manager or one (1) Class C Manager and one (1) Class B Manager or one (1) Class C Manager in accordance with any Shareholders Agreement.

18.2 Decisions of the sole Manager shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole Manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the sole Manager.

**Art. 19. Dealing with third parties.** The Company shall be bound towards third parties in all circumstances (i) by the signature of the sole Manager, or, if the Company has several Managers, by the joint signature of two (2) Managers, being one (1) Class A Manager or one (1) Class C Manager and one (1) Class B Manager or one (1) Class C Manager in accordance with any Shareholders Agreement while one (1) Class C Manager shall always sign (ii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the Board within the limits of such delegation.

**E. Audit and supervision****Art. 20. Auditor(s).**

20.1 In case and as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several internal auditors (commissaire(s)). The general meeting of shareholders shall appoint the internal auditor(s) and shall determine their term of office.

20.2 An internal auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of shareholders.

20.3 The internal auditor has an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

20.4 If the shareholders of the Company appoint one or more independent auditors (réviseur(s) d'entreprises agréé (s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of internal auditor(s) is suppressed.

20.5 An independent auditor may only be removed by the general meeting of shareholders with cause or with its approval.

**F. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends**

**Art. 21. Financial year.** The financial year of the Company shall begin on the first of July of each year and shall end on the 30 June in the following year.

**Art. 22. Annual accounts and allocation of profits.**

22.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the Board draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

22.2 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

22.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a Shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing Shareholder agrees with such allocation.

22.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

22.5 Upon recommendation of the Board, the general meeting of Shareholders shall determine how the remainder of the Company's profits shall be used in accordance with the Law, these Articles and the Shareholders Agreement.

22.6 Unless otherwise provided in the Shareholders Agreement, distributions shall be made to the Shareholders in proportion to the number of Shares they hold in the Company.

**Art. 23. Interim dividends - Share premium and assimilated premiums.**

23.1 The Board may decide, subject to the provisions set forth in the Shareholders Agreement, to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the Board showing that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law or these Articles do not allow to be distributed.

23.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the Shareholders subject to the provisions of the Law, these Articles and the Shareholders Agreement.



## G. Liquidation

### Art. 24. Liquidation.

24.1 In the event of dissolution of the Company in accordance with article 4.2 of the Articles, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of Shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

24.2 Subject to the provisions of the Law and the Shareholders Agreement, the surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the Shareholders in proportion to the number of Shares of the Company held by them.

## H. Final clause - Governing law

**Art. 25. Governing law.** All matters not governed by the Articles shall be determined in accordance with the Law.

### *Fifth resolution*

The Meeting resolves to accept the resignation of Jérôme Devillet and Pierre Claudel as Class B Managers and granting discharge.

### *Sixth resolution*

The Meeting resolves to appoint Thomas Olek as Class B Manager and Jérôme Devillet and Pierre Claudel as Class C Managers each for an unlimited period, so that the board of managers of the Company shall now be composed as follows:

- Elliot Greenberg, born in New York, United States of America, on 19 January 1959, with professional address at 6 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as Class A Manager of the Company;
- Thomas Olek, born in Essen, Germany, on 12 June 1968, with professional address at 6 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as Class B Manager of the Company;
- Jérôme Devillet, born in Arlon, Belgium, on 21 May 1986, with professional address at 6 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as Class C Manager of the Company; and
- Pierre Claudel, born in Schiltigheim, France, on 23 May 1978, with professional address at 6 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as Class C Manager of the Company.

### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand three hundred euro (EUR 1,300).

There being no further business, the meeting is closed.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first written above.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing persons, who are known to the undersigned notary by their surname, first name, civil status and residence, such persons signed together with the undersigned notary, this original deed.

### **Suit la traduction française de ce qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le cinquième jour du mois de novembre,

Par devant nous, Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg,

A été tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'«Assemblée») des associés (les «Associés») de SHCO 64 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), ayant son siège social au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 186.128, constituée le 20 mars 2014 par un acte de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, publié le 20 juin 2014 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la «Société»).

L'Assemblée s'est ouverte sous la présidence de Mme. Codrina Constantinescu, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui a nommé comme secrétaire M. Corentin Vivier, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée a désigné comme scrutateur M. Corentin Vivier, juriste demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I- Les Associés présents ou représentés, la procuration des Associés et le nombre de leurs parts sociales sont détaillés sur la liste de présence. Cette liste de présence, signée par le mandataire des Associés représentés et par le bureau de l'Assemblée restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

La procuration des Associés représentés resteront également annexées au présent acte après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire.

II- Conformément à la liste de présence, les Associés détiennent toutes les parts sociales représentant 100% du capital social de la Société et déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour et renoncent aux formalités de convocation.

III- L'Assemblée est régulièrement constituée et peut en conséquence délibérer valablement sur l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour*

1- Changement de la dénomination sociale de la Société;

2- Refonte de l'article 2 des statuts (les «Statuts») de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

«La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme d'investissement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille de participations.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

Excepté par voie d'appel publique à l'épargne, la Société peut lever des fonds, en particulier en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toutes sortes d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.»

3- Refonte de l'article 16 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«L'exercice social de la Société commence le 1<sup>er</sup> juillet de chaque année et se termine le 30 juin de l'année suivante».

4- Refonte complète des Statuts et renumérotation des articles;

5- Acceptation de la démission de Jérôme Devillet et de Pierre Claudel en tant Gérants de Classe B et octroi de décharge;

6- Nomination de Thomas Olek en tant que gérant de classe B (le «Gérant de Classe B») et de Jérôme Devillet et Pierre Claudel en tant que gérants de classe C (les «Gérants de Classe C»); et

7- Divers.

L'Assemblée a prié le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première Résolution*

L'Assemblée décide de changer la dénomination sociale de la Société en «Publity Wappenhalle».

#### *Deuxième Résolution*

L'Assemblée décide de refondre l'article 2 des Statuts qui sera désormais formulé de la manière suivante:

«La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme d'investissement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille de participations.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

Excepté par voie d'appel publique à l'épargne, la Société peut lever des fonds, en particulier en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toutes sortes d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.»

#### *Troisième Résolution*

L'Assemblée décide de modifier l'article 16 des Statuts de la Société qui devra désormais être formulé comme suit:

«L'exercice social de la Société commence le 1<sup>er</sup> juillet de chaque année et se termine le 30 juin de l'année suivante».

En conséquence de la présente résolution, l'exercice social en cours qui a commencé le 20 mars 2014 devra s'achever le 5 novembre 2014 et un nouvel exercice social devra commencer le 6 novembre 2014 et s'achever le 30 juin 2015.

#### *Quatrième Résolution*

L'Assemblée décide de refondre et de renuméroter entièrement les Statuts de la Société qui auront désormais la teneur suivante:

## A. Définitions - Nom - Objet social - Durée - Siège social

**Art. 1<sup>er</sup>. Définitions.** Lorsqu'ils sont utilisés dans les présents Statuts, les termes définis ci-dessous auront la signification respective suivante:

«Associés»	désigne un associé de la Société et la référence aux «Associés » doit être comprise comme la référence à l'Associé Unique lorsque la Société à un associé unique.
«Conseil»	désigne le conseil de gérance de la Société.
«Décisions Majeures»	désigne une décision qui requiert l'accord unanime du Conseil en conformité avec les Statuts et le Pacte d'Associés.
«Gérant»	désigne tout Gérant de Classe A, Gérant de Classe B ou Gérant de Classe C de la Société.
«Gérant de Classe A»	a la signification qui lui est donnée à l'article 14.
«Gérant de Classe B»	a la signification qui lui est donnée à l'article 14.
«Gérant de Classe C»	a la signification qui lui est donnée à l'article 14.
«Jour Ouvré»	désigne tout jour (autre qu'un samedi ou un dimanche) durant lequel les banques de New York, Londres, Francfort, et Luxembourg sont ouvertes pour les opérations courantes.
«Loi»	désigne la loi datant du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.
«Montant Disponible»	désigne la valeur nominale des Parts Sociales Incitatives devant être rachetées, à laquelle s'ajoute le Surplus, le cas échéant.
«Pacte d'Associés»	désigne tout pacte d'associés qui pourrait être mis en place, le cas échéant, entre les Associés, à tout moment.
«Part Sociale»	désigne toute part sociale émise par la Société en accord avec les Statuts et le Pacte d'Associés, le cas échéant.
«Société»	désigne Pubilty Wappenhalle tel que définie à l'article 2.
«Statuts»	désigne les présents statuts de la Société.

**Art. 2. Nom - Forme sociale.** Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Pubilty Wappenhalle» (la «Société») qui sera régie par la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), de même que les présents Statuts.

### Art. 3. Objet Social.

3.1 La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille de participations.

3.2 La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

3.3 Excepté par voie d'appel publique à l'épargne, la Société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

3.4 La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.

### Art. 4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 Elle peut être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des Associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des Statuts.

### Art. 5. Siège social.

5.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

5.2 Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du Conseil. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des Associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des Statuts.

5.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du Conseil.

5.4 Dans l'hypothèse où le Conseil estimerait que des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

## B. Capital social - Parts sociales

### Art. 6. Capital Social.

6.1 Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cent euros (EUR 12.500) représenté par douze mille cinq cent (12.500) Parts Sociales d'un euro (EUR 1.-) chacune, chaque Part Sociale ayant des droits et obligations tels que définis dans les Statuts et dans le Pacte d'Associés.

6.2 Outre le capital social, il peut être mis en place un compte de prime d'émission, dans lequel sera transférée toute prime d'émission payée sur toute Part Sociale. Le montant du compte de prime d'émission est à la libre disposition du Conseil.

6.3 La Société peut racheter ses propres Parts Sociales sous réserve des dispositions de la Loi et du Pacte d'Associés.

6.4 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des Associés de la Société, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

### Art. 7. Parts Sociales.

7.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

7.2 Les Parts Sociales de la Société sont nominatives.

7.3 La Société peut avoir un ou plusieurs Associés, avec un nombre maximal de quarante (40) Associés.

7.4 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire d'un des Associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

### Art. 8. Registre des Parts Sociales - Transfert de Parts Sociales.

8.1 Un registre des Parts Sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque Associé pour consultation. Ce registre contient toutes les informations requises par la Loi. Des certificats d'inscription peuvent être émis sur demande et aux frais de l'Associé demandeur.

8.2 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par Part Sociale. Les copropriétaires indivis nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits relatifs à cette Part Sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

8.3 A moins qu'il n'en soit stipulé autrement dans tout Pacte d'Associés, les Parts Sociales sont librement cessibles entre Associés.

8.4 A moins qu'il n'en soit stipulé autrement dans tout Pacte d'Associés, inter vivos, les Parts Sociales seront uniquement transférables à de nouveaux Associés sous réserve qu'une telle cession ait été approuvée par les Associés représentant une majorité des trois quarts du capital social. Le Conseil ne pourra enregistrer aucune cession de Parts Sociales dans le registre des parts sociales de la Société si ladite cession de Parts Sociales n'est pas effectuée en accord avec les dispositions applicables de tout Pacte d'Associés.

8.5 Toute cession de Parts Sociales, en accord avec la Loi, les Statuts et le Pacte d'Associés, le cas échéant, est opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à, ou après l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

8.6 En cas de décès, les Parts Sociales de l'Associé décédé pourront être uniquement transférées au nouvel Associé sous réserve qu'un tel transfert ait été approuvé par les Associés survivants à une majorité des trois quarts du capital social. Un tel agrément n'est cependant pas requis dans l'hypothèse où les Parts Sociales sont transférées soit aux ascendants, descendants ou au conjoint survivant ou à tout autre héritier légal de l'Associé décédé.

## C. Décisions des associés

### Art. 9. Décisions collectives des Associés.

9.1 L'assemblée générale des Associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les Statuts, ainsi que par le Pacte d'Associés.

9.2 Chaque Associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de Parts Sociales qu'il détient, et devra agir conformément à la Loi, aux Statuts et au Pacte d'Associés.

9.3 Dans l'hypothèse où et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) Associés, des décisions collectives qui relèveraient d'ordinaire de la compétence de l'assemblée générale, pourront être valablement adoptées par voie de décisions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque Associé recevra le texte de ces résolutions ou des décisions à adopter expressément formulées et votera par écrit.

9.4 En cas d'Associé unique, cet Associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des Associés en vertu des dispositions de la section XII de la Loi et par ces Statuts. Dans cette hypothèse, toute référence faite à «l'assemblée générale des Associés» devra être entendue comme une référence à l'Associé unique selon le contexte et le cas échéant et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des Associés seront exercés par l'Associé unique.

### Art. 10. Assemblées générales des Associés.

10.1 Dans l'hypothèse où la Société aurait plus de vingt-cinq (25) Associés, une assemblée générale des Associés devra être tenue au minimum dans les six (6) mois suivant la fin de chaque exercice social au Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit tel que précisé dans la convocation à cette assemblée générale. D'autres assemblées

générales d'Associés pourront être tenues aux lieux et heures indiquées dans les convocations aux assemblées générales correspondantes. Si tous les Associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des Associés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

10.2 S'il y a moins de vingt-cinq (25) Associés, chaque Associé peut recevoir le texte des résolutions devant être prises et exprimer son vote par écrit, auquel cas une assemblée générale des Associés devra être convoquée et tenue.

10.3 Un Associé peut être représenté lors de l'assemblée générale des Associés en nommant par écrit (ou par fax, courrier électronique ou tout autre moyen équivalent) un mandataire qui n'a pas nécessairement à être un Associé.

#### **Art. 11. Quorum et vote.**

11.1 Chaque Associé possède un nombre de voix égal au nombre de Parts Sociales qu'il détient.

11.2 Sous réserve d'un quorum plus élevé prévu par les Statuts, la Loi ou par le Pacte d'Associés, les décisions collectives des Associés de la Société ne seront valablement adoptées que pour autant qu'elles auront été adoptées par des Associés détenant plus de la moitié du capital social. Si ce chiffre n'est pas atteint à la première réunion ou consultation par écrit, les Associés peuvent être convoqués ou consultés une seconde fois par lettres recommandées avec le même ordre du jour et les décisions sont valablement prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

11.3 Toute décision relative à certaines matières déterminées en conformité avec le Pacte d'Associés requièrent un vote positif de la part de chaque Associés lors d'une assemblée générale des Associés de la Société dûment convoquée et tenue.

11.4 Si les Associés ne sont pas en mesure d'aboutir à un vote unanime relativement à certaines matières qui sont couvertes par le Pacte d'Associés, alors la situation sera celle d'une impasse (une «Impasse»). Lorsque survient une Impasse, chaque Associé sera tenu de respecter toute procédure d'Impasse qui aura été approuvée par les Associés dans le Pacte d'Associés.

**Art. 12. Changement de nationalité.** Les Associés ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec leur consentement unanime.

**Art. 13. Modification des statuts.** Toute modification des statuts requiert l'accord de (i) la majorité des Associés (ii) représentant les trois quarts du capital social au moins à moins qu'une majorité plus stricte ne soit requise dans le Pacte d'Associés.

### **D. Gérance**

#### **Art. 14. Pouvoirs du Gérant unique - Composition et pouvoirs du Conseil - Nomination du Gérant unique du Conseil.**

14.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérant(s) (chacun, un «Gérant») nommé par une résolution des Associés. Dans le cas d'un gérant unique, il/elle sera désigné(e) comme Gérant unique. En cas de pluralité de gérants, ils constituent le Conseil.

14.2 La Société est gérée par un Conseil nommé par une assemblée générale des Associés, et qui est composé d'un minimum de quatre (4) Gérants étant des Gérants de classe A (les «Gérants de Classe A»), des Gérants de classe B (les «Gérants de Classe B») et des Gérants de classe C (les «Gérants de Classe C») désignés par l'assemblée générale des Associés qui détermine les termes de leur poste et leur rémunération conformément aux Statuts et au Pacte d'Associés.

14.3 Lorsque la Société est gérée par un Gérant unique, le cas échéant et lorsque le terme Gérant unique n'est pas expressément mentionné dans ces Statuts, une référence au Conseil dans ces Statuts devra être entendue comme une référence au Gérant unique.

14.4 A moins qu'il n'en soit stipulé autrement dans le Pacte d'Associés, les Gérants ne sont pas nécessairement des Associés. Ils sont nommés par une assemblée générale des Associés qui détermine les termes de leur poste et de leur rémunération et devront en principe résider en dehors du Royaume-Uni. A moins qu'il n'en soit stipulé autrement dans le Pacte d'Associés, les Gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans cause, par une résolution des Associés.

14.5 Le Conseil est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les Statuts ou par le Pacte d'Associés, le cas échéant, à l'assemblée générale des Associés.

14.6 Le Conseil peut déléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

14.7 Le Conseil devra déterminer les responsabilités, la rémunération (le cas échéant), et la durée de la période de représentation du mandataire et toute autre condition relative à son mandat.

#### **Art. 15. Vacance d'un poste de gérant.**

15.1 Dans l'hypothèse où un poste de Gérant deviendrait vacant suite au décès, à l'incapacité juridique, la faillite, la démission ou pour tout autre motif, cette vacance peut être comblée de manière temporaire et pour une période ne pouvant excéder celle du mandat initial du Gérant par les Gérants restants jusqu'à la prochaine assemblée des Associés appelée à statuer sur la nomination permanente, conformément aux dispositions légales applicables.

15.2 Dans l'hypothèse où la vacance survient alors que la Société est gérée par un Gérant unique, cette vacance est comblée sans délai par l'assemblée générale des Associés.

#### **Art. 16. Convocation aux réunions du Conseil.**

16.1 Les réunions du Conseil devront être convoquées dans les règles, retranscrites dans des procès-verbaux et à chaque fois tenues au moment déterminé par le Conseil et au moins tous les trimestres dans un lieu à l'extérieur du Royaume-Uni et de l'Allemagne tel que déterminé par le Conseil et, dans tous les cas, au moins une fois par an au siège social de la Société

16.2 Aucune réunion du Conseil ne pourra sans tenir une convocation préalable d'au moins cinq (5) Jours Ouvrés, toutefois, le Conseil peut être convoqué en tenant une convocation préalable d'au moins six (6) heures si les intérêts de la Société, selon l'avis d'un Gérant de Classe A, risquent d'être irrémédiablement affectés si le sujet dont il doit être traité lors de la réunion du Conseil n'était pas discuté en urgence, ou si tous les Gérants l'acceptent. Toute convocation du Conseil doit comprendre l'ordre du jour identifiant, de façon raisonnablement précise, les sujets sur lesquels il doit être débattu lors de la réunion, ainsi que les copies de tous les documents devant être discutés lors de la réunion. Le Conseil peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les Gérants sont présents ou représentés et ont renoncé aux formalités et obligations de convocation.

16.3 Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où les tous les Gérants sont présents ou représentés à un Conseil et renonce aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites approuvées par tous les membres du Conseil.

#### **Art. 17. Conduite des réunions du Conseil.**

17.1 Le Conseil peut élire parmi ses membres un président du Conseil. Il peut également désigner un secrétaire, qui peut ne pas être membre du Conseil et qui sera chargé de tenir les procès-verbaux des réunions du Conseil. En cas d'égalité des votes, le président du Conseil ne dispose pas d'une voix prépondérante.

17.2 Sous réserve des dispositions de l'article 17.3 ci-dessous, le quorum pour toute réunion du Conseil est d'un (1) Gérant de Classe A ou d'un Gérant de Classe C et d'un (1) Gérant de Classe B en conformité avec tout Pacte d'Associés alors qu'un (1) Gérant de Classe C devra toujours être présent.

17.3 Nonobstant toutes dispositions contraires de la Loi ou des Statuts, afin de respecter le quorum, une majorité des Gérants présents à la réunion du Conseil doivent être résidents physiquement au Grand-Duché de Luxembourg.

17.4 Sous réserve des Décisions Majeures, le Conseil prend les décisions à la majorité simple des votes des Gérants présents ou représentés et chaque Gérant dispose d'une (1) voix lors de toute réunion du Conseil.

17.5 Sous réserve des dispositions du Pacte d'Associés, tout Gérant peut participer à la réunion du Conseil par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes y participant de s'identifier, s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective à cette réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne lors de ladite réunion.

17.6 Les résolutions circulaires signées par tous les Gérants seront valides et auront la même valeur que des résolutions prises lors d'une réunion du Conseil dûment convoquée et tenue. De telles signatures devront apparaître sur un seul document ou sur plusieurs copies d'une résolution identique et devront être attestées par un original ou par télégramme, télex, facsimilé, ou e-mail.

#### **Art. 18. Procès-verbaux des réunions du conseil - Procès-verbaux des décisions du Gérant unique.**

18.1 Les procès-verbaux de toutes les réunions du Conseil seront signés par le président, le cas échéant, ou, en son absence, par le président temporaire, et le secrétaire, le cas échéant, ou par deux (2) gérants étant un (1) Gérant de Classe A ou un Gérant de Classe C et un (1) Gérant de Classe B ou un Gérant de Classe C en conformité avec tout Pacte d'Associés alors qu'un (1) Gérant de Classe C devra toujours signer. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou autre seront, le cas échéant, signés par le président ou par deux (2) gérants étant un (1) Gérant de Classe A ou un Gérant de Classe C et un (1) Gérant de Classe B ou un Gérant de Classe C en conformité avec tout Pacte d'Associés.

18.2 Les décisions du Gérant unique sont retranscrites dans des procès-verbaux qui seront signés par le Gérant unique. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou dans tout autre contexte seront signés par le Gérant unique.

**Art. 19. Rapports avec les tiers.** La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances (i) par la signature du Gérant unique, ou, si la Société a plusieurs Gérants, par la signature conjointe de deux (2) gérants étant un (1) Gérant de Classe A ou un Gérant de Classe C et un (1) Gérant de Classe B ou un Gérant de Classe C en conformité avec tout Pacte d'Associés alors qu'un (1) Gérant de Classe C devra toujours signer, ou (ii) par la signature conjointe ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil, dans les limites de cette délégation.

### **E. Audit et surveillance**

#### **Art. 20. Commissaire - Réviseur d'entreprises agréé.**

20.1 Dans l'hypothèse où, et tant que la Société aura plus de vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires. L'assemblée générale des associés doit désigner le(s) commissaire(s) et déterminer la durée de leurs fonctions.



20.2 Un commissaire pourra être révoqué à tout moment, sans préavis et sans motif, par l'assemblée générale des associés.

20.3 Le commissaire a un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents sur toutes les opérations de la Société.

20.4 Si les associés de la Société désignent un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, la fonction de commissaire sera supprimée.

20.5 Le réviseur d'entreprises agréé ne pourra être révoqué par l'assemblée générale des associés que pour juste motif ou avec son accord.

## F. Exercice social - Affectation des bénéfices - Acomptes sur dividendes

**Art. 21. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le 1<sup>er</sup> juillet de chaque année et se termine le 30 juin de l'année suivante.

### Art. 22. Comptes annuels - Distribution des bénéfices.

22.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le Conseil dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément à la loi.

22.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

22.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un Associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si cet Associé consent à cette affectation.

22.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

22.5 Sur proposition du Conseil, l'assemblée générale des Associés décide de l'affectation du solde des bénéfices distribuables de la Société conformément à la Loi, aux Statuts et au Pacte d'Associés.

22.6 A moins qu'il n'en soit stipulé autrement dans le Pacte d'Associés, les distributions aux Associés sont effectuées en proportion du nombre de Parts Sociales qu'ils détiennent dans la Société.

### Art. 23. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et primes assimilées.

23.1 Le Conseil peut décider, sous réserve de respecter les dispositions du Pacte d'Associés, de distribuer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable intermédiaire préparé par le Conseil et faisant apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour être distribués. Le montant destiné à être distribué ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve dont la Loi ou les Statuts interdisent la distribution.

23.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux Associés conformément à la Loi, aux Statuts, et au Pacte d'Associés.

## G. Liquidation

### Art. 24. Liquidation.

24.1 En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 4.2 des Statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des Associés ayant décidé de cette dissolution et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.

24.2 Conformément aux dispositions de la Loi et du Pacte d'Associés, le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du passif sera distribué entre les Associés en proportion du nombre de Parts Sociales qu'ils détiennent dans la Société.

## H. Disposition finale - Loi applicable

**Art. 25. Loi applicable.** Tout ce qui n'est pas régi par les Statuts, sera déterminé en conformité avec la Loi.

### Cinquième Résolution

L'Assemblée décide d'accepter la démission de Jérôme Devillet et de Pierre Claudel en tant Gérants de Classe B et de leur octroyer la décharge pour l'accomplissement de leur mandat.

### Sixième Résolution

L'Assemblée décide de nommer Thomas Olek en tant que Gérant de Classe B et Jérôme Devillet et Pierre Claudel en tant que Gérants de Classe C, chacun pour une durée indéterminée, de sorte que le conseil de gérance de la Société soit désormais composé comme suit:

- Elliot Greenberg, né à New York, Etats-Unis d'Amérique, le 19 janvier 1959, résidant professionnellement au 6 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que Gérant de Classe A;

- Thomas Olek, né à Essen, Allemagne, le 12 juin 1968, résidant professionnellement au 6 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que Gérant de Classe B;
- Jérôme Devillet, né à Arlon, Belgique, le 21 mai 1986, résidant professionnellement au 6 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que Gérant de Classe C; et
- Pierre Claudel, né à Schiltigheim, France, le 23 mai 1978, résidant professionnellement au 6 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que Gérant de Classe C.

*Frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui sont mis à la charge de la Société en raison du présent acte est évalué à environ mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date susmentionnée.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état civil et domicile, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: C. CONSATANTINESCU, C. VIVIER, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 07 novembre 2014. Relation: DIE/2014/14113. Reçu soixante-quinze (75.-) euros

*Le Receveur (signé) pd: RECKEN.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 10 novembre 2014.

Référence de publication: 2014174095/733.

(140199167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2014.

**GARBE Logistic NL 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1651 Luxembourg, 9, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 135.766.

zu vorgenannter Firma teilen wir Ihnen mit, dass sich die Firmenadresse geändert hat:

In Übereinstimmung mit Artikel 2 Satz 3 der Satzung der Gesellschaft BESCHLIEBT der Geschäftsführerrat am 23.10.2014, die derzeitige Adresse des Gesellschaftssitzes (2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg) innerhalb der Gemeinde Luxemburg-Stadt mit sofortiger Wirkung auf

9, Avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg

zu verlegen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 03. November 2014.

Pour avis conforme

Bodo Demisch

*Geschäftsführer*

Référence de publication: 2014172868/19.

(140197704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2014.

**Publity ABC Tower, Société à responsabilité limitée,  
(anc. Shco 75 S.à r.l.).**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 187.905.

In the year two thousand and fourteen, the fifth day of the month of November;;

Before us Maître Edouard Delosch, notary residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders (the "Shareholders") of SHCO 75 S.à r.l., a private limited company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having



a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), with registered office at 6 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 187.905, incorporated on 18 June 2014 pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, published on 20 August 2014 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the “Company”).

The Meeting was opened at..., with Codrina Constantinescu, Maître en droit, residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary..., residing in Luxembourg.

The Meeting elected as scrutineer..., residing in Luxembourg.

The board of the Meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I- That the represented Shareholders, the proxy of the represented Shareholders and the number of its shares are shown on an attendance list. This attendance list, signed by the proxy of the represented Shareholders and by the board of the Meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxy of the represented Shareholders will also remain annexed to the present deed after having been initialed “ne varietur” by the appearing person.

II- That pursuant to the attendance list, the shares representing 100% of the share capital of the Company are present or represented at the Meeting and that the Shareholders present or represented consider itself being duly informed of the agenda and waive any convening notice.

III- That the Meeting is regularly constituted and can therefore validly deliberate on the following agenda:

#### *Agenda*

1. Change of the name of the Company;

2. Restatement of article 2 of the articles of association (the “Articles”) of the Company that shall now be stated as follows:

“The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.”

3. Restatement of article 16 of the Articles that shall now be stated as follows:

“The financial year of the Company shall begin on 1 July of each year and shall end on 30 June of the next year.”

4. Full restatement of the Articles and consequent renumbering of the articles;

5. Acceptance of the resignation of Jérôme Devillet and Pierre Claudel as class B managers and granting discharge;

6. Appointment of Thomas Olek as class B manager (the “Class B Manager”) and Jérôme Devillet and Pierre Claudel as class C managers (the “Class C Managers”); and

7. Miscellaneous.

The Meeting has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

#### *First resolution*

The Meeting resolves to change the name of the Company to “Publity ABC Tower”.

#### *Second resolution*

The Meeting resolves to restate article 2 of the Articles that shall now read as follows:

“The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.”

*Third resolution*

The Meeting resolves to restate article 16 of the Articles of the Company that shall now be read as follows:

“The financial year of the Company shall begin on 1 July of each year and shall end on 30 June of the next year.”

As a result of the present resolution, the current financial year which began on 18 June 2014 shall end on 5 November 2014 when a new financial year shall start on 6 November 2014 and end on 30 June 2015.

*Fourth resolution*

The Meeting resolves to fully restate, and as consequence to renumber, the Articles of the Company so as to read as follows:

**Art. 1. Definitions.** As used in the present Articles, the terms defined below have the following respective meanings:

“Articles”	means the present articles of association of the Company.
“Board”	means the board of managers of the Company.
“Business Day”	means any day (other than a Saturday or Sunday) when banks in New York, London, Frankfurt and Luxembourg are open for the transaction of normal business.
“Class A Manager”	has the meaning ascribed to it in article 14.
“Class B Manager”	has the meaning ascribed to it in article 14.
“Class C Manager”	has the meaning ascribed to it in article 14.
“Company”	means Publy ABC Tower as described in article 2.
“Law”	means the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time.
“Manager”	means any Class A Manager, Class B Manager or Class C Manager of the Company.
“Major Decisions”	means a decision which requires the unanimous Board approval in accordance with the Articles and the Shareholders Agreement.
“Share”	means any share issued by the Company in accordance with the Articles and the Shareholders Agreement, as the case may be.
“Shareholders”	means a shareholder of the Company and references to the “Shareholders” shall be construed as reference to the “Sole Shareholder” when the Company has a sole shareholder.
“Shareholders Agreement”	means any shareholders agreement which may be entered into, as the case may be, between the Shareholders from time to time (if any).

**A. Name - Purpose - Duration - Registered Office**

**Art. 2. Name - Legal Form.** There exists a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name “Publy ABC Tower” (hereinafter the “Company”) which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the “Law”), as well as by the present articles of association.

**Art. 3. Purpose.**

3.1 The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

3.2 The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

3.3 The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

3.4 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.

**Art. 4. Duration.**

4.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

4.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of Shareholders adopted in the manner required for an amendment of the Articles.

**Art. 5. Registered office.**

5.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

5.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by means of a decision of the Board. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of Shareholders, adopted in the manner required for an amendment of the Articles.

5.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board.

5.4 In the event that the Board determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

## **B. Share capital - Shares**

### **Art. 6. Share Capital.**

6.1 The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Shares of one euro (EUR 1.-) each, each Share having such rights and obligations as set out in these Articles and in any Shareholders Agreement.

6.2 In addition to the share capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any Share is transferred. The amount of the premium account is at the free disposal of the Board.

6.3 The Company may redeem its own Shares subject to and in accordance with the Law and any Shareholders Agreement including, for the avoidance of doubt, in view of distributions to its Shareholders.

6.4 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of Shareholders adopted in the manner required for an amendment of the Articles.

### **Art. 7. Shares.**

7.1 The Company's share capital is divided into Shares, each of them having the same nominal value.

7.2 The Shares of the Company are in registered form.

7.3 The Company may have one or several Shareholders, with a maximum of forty (40) Shareholders.

7.4 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the Shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

### **Art. 8. Register of Shares - Transfer of Shares.**

8.1 A register of Shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any Shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant Shareholder.

8.2 The Company will recognise only one holder per Share. In case a Share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that Share until such representative has been appointed.

8.3 Unless otherwise provided in any Shareholders Agreement, the Shares are freely transferable among Shareholders.

8.4 Unless otherwise provided in any Shareholders Agreement, inter vivos, the Shares may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the Shareholders at a majority of three quarters of the share capital. The Board shall not register any transfer of Shares in the Company's share register if such transfer of Shares is not made in accordance with the relevant provisions of any Shareholders Agreement.

8.5 Any transfer of Shares in accordance with the Law, these Articles and the Shareholders Agreement, as applicable, shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

8.6 In the event of death, the Shares of the deceased Shareholder may only be transferred to new Shareholders subject to the approval of such transfer given by the surviving Shareholders at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the Shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse or any other legal heir of the deceased Shareholder.

## **C. Decisions of the shareholders**

### **Art. 9. Collective decisions of the Shareholders.**

9.1 The general meeting of Shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by Law and by these Articles as well as by the Shareholders Agreement.

9.2 Each Shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of Shares which he owns and shall act in accordance with the Law, the Articles and the Shareholders Agreement.

9.3 In case and as long as the Company has not more than twenty-five (25) Shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of Shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each Shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing.

9.4 In the case of a sole Shareholder, such Shareholder shall exercise the powers granted to the general meeting of Shareholders under the provisions of section XII of the Law and by these Articles. In such case, any reference made herein to the "general meeting of Shareholders" shall be construed as a reference to the sole Shareholder, depending on the

context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of Shareholders shall be exercised by the sole Shareholder.

#### **Art. 10. General meetings of Shareholders.**

10.1 In case the Company has more than twenty-five (25) Shareholders, at least one general meeting of Shareholders shall be held within six (6) months of the end of each financial year in Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the convening notice of such meeting. Other meetings of Shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting. If all of the Shareholders are present or represented at a general meeting of Shareholders and have waived any convening requirement, the meeting may be held without prior notice or publication.

10.2 If there is less than twenty-five (25) Shareholders, each Shareholder may receive the text of the decisions to be taken and casts its vote in writing, in which case a general meeting of the Shareholders must be convened and held.

10.3 A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any other similar means) an attorney who need not be a Shareholder.

#### **Art. 11. Quorum and vote.**

11.1 Each Shareholder is entitled to as many votes as he holds Shares.

11.2 Save for a higher majority provided in the Articles or by the Law or by the Shareholders Agreement, collective decisions of the Company's Shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by Shareholders holding more than half of the share capital. If this majority is not reached in a first meeting or proposed written resolution, the Shareholders may be convened a second time with the same agenda or receive such proposed written resolution a second time by registered letter, decisions are validly adopted in so far as they are adopted by a majority of the votes validly cast whichever is the fraction of the share capital represented.

11.3 Any decision relating to certain matters determined in accordance with the Shareholders Agreement shall require the vote in favour of each Shareholder at a general meeting of the Shareholders of the Company properly convened and held.

11.4 If the Shareholders are unable to arrive at a unanimous decision on a certain matters that may be covered by the Shareholders Agreement, then a deadlock shall be deemed to have occurred (a "Deadlock"). Whenever a Deadlock is deemed to have occurred, each Shareholder is bound to observe any Deadlock procedure that may be agree between the Shareholders in the Shareholders Agreement.

**Art. 12. Change of nationality.** The Shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

**Art. 13. Amendment to the articles of association.** Any amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of Shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least unless a higher majority is provide for in the Shareholders Agreement.

### **D. Management**

**Art. 14. Powers of the sole Manager - Composition and powers of the Board - Appointment of the sole Manager or the Board.**

14.1 The Company is managed by one or more manager(s) (each a "Manager") appointed by a resolution of the Shareholders. In case of one manager, she/he/it will be referred to as the sole Manager. In case of plurality of managers, they will constitute the Board.

14.2 The Company is managed by a Board appointed by general meeting of the Shareholders, and which is composed of a minimum of four (4) Managers being class A managers (the "Class A Managers"), class B managers (the "Class B Managers") and Class C managers (the "Class C Managers") appointed by the general meeting of Shareholders that determines their term of office and remuneration in accordance with the Articles and the Shareholders Agreement.

14.3 If the Company is managed by one Manager, to the extent applicable and where the term sole Manager is not expressly mentioned in the Articles, a reference to the Board used in the Articles is to be construed as a reference to the sole Manager.

14.4 Unless otherwise provided in the Shareholders Agreement, the Managers need not be Shareholders. They are appointed by the general meeting of the Shareholders that determines the term of their office and remuneration and should generally be professionally resident in Luxembourg. Unless otherwise provided in the Shareholders Agreement, the Managers may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the Shareholders.

14.5 The Board is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company's corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law, by these Articles or the Shareholders Agreement, as the case may be, to the general meeting of Shareholders.

14.6 The Board may delegate his powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

14.7 The Board shall determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

**Art. 15. Vacancy in the office of a manager.**

15.1 In the event of a vacancy in the office of a Manager because of death, legal incapacity, bankruptcy, resignation or otherwise, this vacancy may be filled on a temporary basis and for a period of time not exceeding the initial mandate of the replaced Manager by the remaining Managers until the next meeting of Shareholders which shall resolve on the permanent appointment, in compliance with the applicable legal provisions.

15.2 In case the vacancy occurs in the office of the Company's sole Manager, such vacancy must be filled without undue delay by the general meeting of Shareholders.

**Art. 16. Convening meetings of the Board.**

16.1 Meetings of the Board shall be properly convened, minuted and held at such times as may be determined by the Board and in any event not less than quarterly, at such times and at a place outside of the United Kingdom and Germany as may be determined by the Board and, in any event not less than once a year at the registered office of the Company.

16.2 No meeting of the Board shall ordinarily be convened on less than five (5) Business Days' notice, but a meeting of the Board may be convened by giving not less than six (6) hours' notice if, the interests of the Company would in the opinion of a Class A Manager, be likely to be adversely affected to a material extent if the business to be transacted at such meeting of the Board were not dealt with as a matter of urgency, or if all the Managers agree. Any notice of a Board meeting shall include an agenda identifying in reasonable detail the matters to be discussed at the meeting together with copies of any relevant papers to be discussed at the meeting. The Board may validly debate and take decisions without giving prior notice if all the Managers are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.

16.3 No prior notice shall be required in case all Managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the Board.

**Art. 17. Conduct of meetings of the Board.**

17.1 The Board may elect among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a Manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board. In the case of a tie, the chairman does not have a casting vote at any meeting of the Board.

17.2 Subject to the provisions of article 17.3 below, the quorum for any meeting of the Board shall be one (1) Class A Manager or one (1) Class C Manager and one (1) Class B Manager or one (1) Class C Manager in accordance with any Shareholders Agreement while one (1) Class C Manager shall always be present.

17.3 Notwithstanding any provision to the contrary in the Law or the Articles, to be quorate a majority of the Managers attending any meeting of the Board must be physically present in Luxembourg.

17.4 Subject to the Major Decisions, the Board shall decide on matters by simple majority vote of the Managers present or represented and each Manager shall have one (1) vote at any meeting of the Board.

17.5 Subject to the Shareholders Agreement, any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, and hear and speak to, each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

17.6 Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by an original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

**Art. 18. Minutes of the meeting of the Board; Minutes of the decisions of the sole manager.**

18.1 The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the chairman, if any or in his absence by the chairman pro tempore, and the secretary (if any) or by two (2) managers, being one (1) Class A Manager or one (1) Class C Manager and one (1) Class B Manager or one (1) Class C Manager in accordance with any Shareholders Agreement while one (1) Class C Manager shall always sign. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by two (2) managers, being one (1) Class A Manager or one (1) Class C Manager and one (1) Class B Manager or one (1) Class C Manager in accordance with any Shareholders Agreement.

18.2 Decisions of the sole Manager shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole Manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the sole Manager.

**Art. 19. Dealing with third parties.** The Company shall be bound towards third parties in all circumstances (i) by the signature of the sole Manager, or, if the Company has several Managers, by the joint signature of two (2) Managers, being one (1) Class A Manager or one (1) Class C Manager and one (1) Class B Manager or one (1) Class C Manager in accordance with any Shareholders Agreement while one (1) Class C Manager shall always sign (ii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the Board within the limits of such delegation.

## E. Audit and supervision

### Art. 20. Auditor(s).

20.1 In case and as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several internal auditors (commissaire(s)). The general meeting of shareholders shall appoint the internal auditor(s) and shall determine their term of office.

20.2 An internal auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of shareholders.

20.3 The internal auditor has an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

20.4 If the shareholders of the Company appoint one or more independent auditors (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of internal auditor(s) is suppressed.

20.5 An independent auditor may only be removed by the general meeting of shareholders with cause or with its approval.

## F. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends

**Art. 21. Financial year.** The financial year of the Company shall begin on the first of July of each year and shall end on the 30 June in the following year.

### Art. 22. Annual accounts and allocation of profits.

22.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the Board draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

22.2 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

22.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a Shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing Shareholder agrees with such allocation.

22.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

22.5 Upon recommendation of the Board, the general meeting of Shareholders shall determine how the remainder of the Company's profits shall be used in accordance with the Law, these Articles and the Shareholders Agreement.

22.6 Unless otherwise provided in the Shareholders Agreement, distributions shall be made to the Shareholders in proportion to the number of Shares they hold in the Company.

### Art. 23. Interim dividends - Share premium and assimilated premiums.

23.1 The Board may decide, subject to the provisions set forth in the Shareholders Agreement, to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the Board showing that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law or these Articles do not allow to be distributed.

23.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the Shareholders subject to the provisions of the Law, these Articles and the Shareholders Agreement.

## G. Liquidation

### Art. 24. Liquidation.

24.1 In the event of dissolution of the Company in accordance with article 4.2 of the Articles, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of Shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

24.2 Subject to the provisions of the Law and the Shareholders Agreement, the surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the Shareholders in proportion to the number of Shares of the Company held by them.

## H. Final clause - Governing law

**Art. 25. Governing law.** All matters not governed by the Articles shall be determined in accordance with the Law.

### *Fifth resolution*

The Meeting resolves to accept the resignation of Jérôme Devillet and Pierre Claudel as Class B Managers and granting discharge.



### *Sixth resolution*

The Meeting resolves to appoint Thomas Olek as Class B Manager and Jérôme Devillet and Pierre Claudel as Class C Managers each for an unlimited period, so that the board of managers of the Company shall now be composed as follows:

- Elliot Greenberg, born in New York, United States of America, on 19 January 1959, with professional address at 6 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as Class A Manager of the Company;
- Thomas Olek, born in Essen, Germany, on 12 June 1968, with professional address at 6 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as Class B Manager of the Company;
- Jérôme Devillet, born in Arlon, Belgium, on 21 May 1986, with professional address at 6 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as Class C Manager of the Company; and
- Pierre Claudel, born in Schiltigheim, France, on 23 May 1978, with professional address at 6 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as Class C Manager of the Company.

### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

There being no further business, the meeting is closed.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first written above.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing persons, who are known to the undersigned notary by their surname, first name, civil status and residence, such persons signed together with the undersigned notary, this original deed.

### **Suit la traduction française de ce qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le cinquième jour du mois de novembre,

Par devant nous, Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg,

A été tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'«Assemblée») des associés (les «Associés») de SHCO 75 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), ayant son siège social au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 187.905, constituée le 18 juin 2014 par un acte de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Eschs-sur-Alzette, publié le 20 août 2014 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la «Société»).

L'Assemblée s'est ouverte à..., sous la présidence de Codrina Constantinescu, Maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui a nommé comme secrétaire..., demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée a désigné comme scrutateur ..., demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I- Les Associés présents ou représentés, la procuration des Associés et le nombre de leurs parts sociales sont détaillés sur la liste de présence. Cette liste de présence, signée par le mandataire des Associés représentés et par le bureau de l'Assemblée restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

La procuration des Associés représentés resteront également annexées au présent acte après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire.

II- Conformément à la liste de présence, les Associés détiennent toutes les parts sociales représentant 100% du capital social de la Société et déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour et renoncent aux formalités de convocation.

III- L'Assemblée est régulièrement constituée et peut en conséquence délibérer valablement sur l'ordre du jour suivant:

### *Ordre du jour*

1- Changement de la dénomination sociale de la Société;

2- Refonte de l'article 2 des statuts (les «Statuts») de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

«La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme d'investissement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille de participations.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

Excepté par voie d'appel publique à l'épargne, la Société peut lever des fonds, en particulier en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toutes sortes d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.»

3- Refonte de l'article 16 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«L'exercice social de la Société commence le 1<sup>er</sup> juillet de chaque année et se termine le 30 juin de l'année suivante».

4- Refonte complète des Statuts et renumérotation des articles;

5- Acceptation de la démission de Jérôme Devillet et de Pierre Claudel en tant Gérants de Classe B et octroi de décharge;

6- Nomination de Thomas Olek en tant que gérant de classe B (le «Gérant de Classe B») et de Jérôme Devillet et Pierre Claudel en tant que gérants de classe C (les «Gérants de Classe C»); et

7- Divers.

L'Assemblée a prié le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première Résolution*

L'Assemblée décide de changer la dénomination sociale de la Société en «Publity Leopoldstrasse».

#### *Deuxième Résolution*

L'Assemblée décide de refondre l'article 2 des Statuts qui sera désormais formulé de la manière suivante:

«La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme d'investissement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille de participations.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

Excepté par voie d'appel publique à l'épargne, la Société peut lever des fonds, en particulier en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toutes sortes d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.»

#### *Troisième Résolution*

L'Assemblée décide de modifier l'article 16 des Statuts de la Société qui devra désormais être formulé comme suit:

«L'exercice social de la Société commence le 1<sup>er</sup> juillet de chaque année et se termine le 30 juin de la même année».

En conséquence de la présente résolution, l'exercice social en cours qui a commencé le 18 juin 2014 devra s'achever le 5 novembre 2014 et un nouvel exercice social devra commencer le 6 novembre 2014 et s'achever le 30 juin 2015.

#### *Quatrième Résolution*

L'Assemblée décide de refondre et de renuméroter entièrement les Statuts de la Société qui auront désormais la teneur suivante:

### **A. Définitions - Nom - Objet social - Durée - Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup>. Définitions.** Lorsqu'ils sont utilisés dans les présents Statuts, les termes définis ci-dessous auront la signification respective suivante:

«Associés»	désigne un associé de la Société et la référence aux «Associés» doit être comprise comme la référence à l'Associé Unique lorsque la Société à un associé unique.
«Conseil»	désigne le conseil de gérance de la Société
«Décisions Majeures»	désigne une décision qui requiert l'accord unanime du Conseil en conformité avec les Statuts et le Pacte d'Associés.
«Gérant»	désigne tout Gérant de Classe A, Gérant de Classe B ou Gérant de Classe C de la Société.
«Gérant de Classe A»	a la signification qui lui est donnée à l'article 14.
«Gérant de Classe B»	a la signification qui lui est donnée à l'article 14.
«Gérant de Classe C»	a la signification qui lui est donnée à l'article 14.
«Jour Ouvré»	désigne tout jour (autre qu'un samedi ou un dimanche) durant lequel les banques de New York, Londres, Francfort, et Luxembourg sont ouvertes pour les opérations courantes.
«Loi»	désigne la loi datant du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.



«Montant Disponible»	désigne la valeur nominale des Parts Sociales Incitatives devant être rachetées, à laquelle s'ajoute le Surplus, le cas échéant.
«Pacte d'Associés»	désigne tout pacte d'associés qui pourrait être mis en place, le cas échéant, entre les Associés, à tout moment.
«Part Sociale»	désigne toute part sociale émise par la Société en accord avec les Statuts et le Pacte d'Associés, le cas échéant.
«Société»	désigne Pubilty ABC Tower tel que définie à l'article 2.
«Statuts»	désigne les présents statuts de la Société.

**Art. 2. Nom - Forme sociale.** Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Pubilty ABC Tower» (la «Société») qui sera régie par la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), de même que les présents Statuts.

### **Art. 3. Objet Social.**

3.1 La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille de participations.

3.2 La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

3.3 Excepté par voie d'appel publique à l'épargne, la Société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

3.4 La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.

### **Art. 4. Durée.**

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 Elle peut être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des Associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des Statuts.

### **Art. 5. Siège social.**

5.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

5.2 Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du Conseil. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des Associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des Statuts.

5.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du Conseil.

5.4 Dans l'hypothèse où le Conseil estimerait que des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

## **B. Capital social - Parts sociales**

### **Art. 6. Capital Social.**

6.1 Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cent euros (EUR 12.500) représenté par douze mille cinq cent (12.500) Parts Sociales d'un euro (EUR 1.-) chacune, chaque Part Sociale ayant des droits et obligations tels que définis dans les Statuts et dans le Pacte d'Associés.

6.2 Outre le capital social, il peut être mis en place un compte de prime d'émission, dans lequel sera transférée toute prime d'émission payée sur toute Part Sociale. Le montant du compte de prime d'émission est à la libre disposition du Conseil.

6.3 La Société peut racheter ses propres Parts Sociales sous réserve des dispositions de la Loi et du Pacte d'Associés.

6.4 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des Associés de la Société, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

### **Art. 7. Parts Sociales.**

7.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

7.2 Les Parts Sociales de la Société sont nominatives.

7.3 La Société peut avoir un ou plusieurs Associés, avec un nombre maximal de quarante (40) Associés.

7.4 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire d'un des Associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

#### **Art. 8. Registre des Parts Sociales - Transfert de Parts Sociales.**

8.1 Un registre des Parts Sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque Associé pour consultation. Ce registre contient toutes les informations requises par la Loi. Des certificats d'inscription peuvent être émis sur demande et aux frais de l'Associé demandeur.

8.2 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par Part Sociale. Les copropriétaires indivis nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits relatifs à cette Part Sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

8.3 A moins qu'il n'en soit stipulé autrement dans tout Pacte d'Associés, les Parts Sociales sont librement cessibles entre Associés.

8.4 A moins qu'il n'en soit stipulé autrement dans tout Pacte d'Associés, inter vivos, les Parts Sociales seront uniquement transférables à de nouveaux Associés sous réserve qu'une telle cession ait été approuvée par les Associés représentant une majorité des trois quarts du capital social. Le Conseil ne pourra enregistrer aucune cession de Parts Sociales dans le registre des parts sociales de la Société si ladite cession de Parts Sociales n'est pas effectuée en accord avec les dispositions applicables de tout Pacte d'Associés.

8.5 Toute cession de Parts Sociales, en accord avec la Loi, les Statuts et le Pacte d'Associés, le cas échéant, est opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à, ou après l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

8.6 En cas de décès, les Parts Sociales de l'Associé décédé pourront être uniquement transférées au nouvel Associé sous réserve qu'un tel transfert ait été approuvé par les Associés survivants à une majorité des trois quarts du capital social. Un tel agrément n'est cependant pas requis dans l'hypothèse où les Parts Sociales sont transférées soit aux ascendants, descendants ou au conjoint survivant ou à tout autre héritier légal de l'Associé décédé.

### **C. Décisions des associés**

#### **Art. 9. Décisions collectives des Associés.**

9.1 L'assemblée générale des Associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les Statuts, ainsi que par le Pacte d'Associés.

9.2 Chaque Associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de Parts Sociales qu'il détient, et devra agir conformément à la Loi, aux Statuts et au Pacte d'Associés.

9.3 Dans l'hypothèse où et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) Associés, des décisions collectives qui relèveraient d'ordinaire de la compétence de l'assemblée générale, pourront être valablement adoptées par voie de décisions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque Associé recevra le texte de ces résolutions ou des décisions à adopter expressément formulées et votera par écrit.

9.4 En cas d'Associé unique, cet Associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des Associés en vertu des dispositions de la section XII de la Loi et par ces Statuts. Dans cette hypothèse, toute référence faite à «l'assemblée générale des Associés» devra être entendue comme une référence à l'Associé unique selon le contexte et le cas échéant et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des Associés seront exercés par l'Associé unique.

#### **Art. 10. Assemblées générales des Associés.**

10.1 Dans l'hypothèse où la Société aurait plus de vingt-cinq (25) Associés, une assemblée générale des Associés devra être tenue au minimum dans les six (6) mois suivant la fin de chaque exercice social au Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit tel que précisé dans la convocation à cette assemblée générale. D'autres assemblées générales d'Associés pourront être tenues aux lieux et heures indiquées dans les convocations aux assemblées générales correspondantes. Si tous les Associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des Associés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

10.2 S'il y a moins de vingt-cinq (25) Associés, chaque Associé peut recevoir le texte des résolutions devant être prises et exprimer son vote par écrit, auquel cas une assemblée générale des Associés devra être convoquée et tenue.

10.3 Un Associé peut être représenté lors de l'assemblée générale des Associés en nommant par écrit (ou par fax, courrier électronique ou tout autre moyen équivalent) un mandataire qui n'a pas nécessairement à être un Associé.

#### **Art. 11. Quorum et vote.**

11.1 Chaque Associé possède un nombre de voix égal au nombre de Parts Sociales qu'il détient.

11.2 Sous réserve d'un quorum plus élevé prévu par les Statuts, la Loi ou par le Pacte d'Associés, les décisions collectives des Associés de la Société ne seront valablement adoptées que pour autant qu'elles auront été adoptées par des Associés détenant plus de la moitié du capital social. Si ce chiffre n'est pas atteint à la première réunion ou consultation par écrit, les Associés peuvent être convoqués ou consultés une seconde fois par lettres recommandées avec le même ordre du jour et les décisions sont valablement prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

11.3 Toute décision relative à certaines matières déterminées en conformité avec le Pacte d'Associés requièrent un vote positif de la part de chaque Associés lors d'une assemblée générale des Associés de la Société dûment convoquée et tenue.

11.4 Si les Associés ne sont pas en mesure d'aboutir à un vote unanime relativement à certaines matières qui sont couvertes par le Pacte d'Associés, alors la situation sera celle d'une impasse (une «Impasse»). Lorsque survient une Impasse, chaque Associé sera tenu de respecter toute procédure d'Impasse qui aura été approuvée par les Associés dans le Pacte d'Associés.

**Art. 12. Changement de nationalité.** Les Associés ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec leur consentement unanime.

**Art. 13. Modification des statuts.** Toute modification des statuts requiert l'accord de (i) la majorité des Associés (ii) représentant les trois quarts du capital social au moins à moins qu'une majorité plus stricte ne soit requise dans le Pacte d'Associés.

## D. Gérance

### **Art. 14. Pouvoirs du Gérant unique - Composition et pouvoirs du Conseil - Nomination du Gérant unique du Conseil.**

14.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérant(s) (chacun, un «Gérant») nommé par une résolution des Associés. Dans le cas d'un gérant unique, il/elle sera désigné(e) comme Gérant unique. En cas de pluralité de gérants, ils constituent le Conseil.

14.2 La Société est gérée par un Conseil nommé par une assemblée générale des Associés, et qui est composé d'un minimum de quatre (4) Gérants étant des Gérants de classe A (les «Gérants de Classe A»), des Gérants de classe B (les «Gérants de Classe B») et des Gérants de classe C (les «Gérants de Classe C») désignés par l'assemblée générale des Associés qui détermine les termes de leur poste et leur rémunération conformément aux Statuts et au Pacte d'Associés.

14.3 Lorsque la Société est gérée par un Gérant unique, le cas échéant et lorsque le terme Gérant unique n'est pas expressément mentionné dans ces Statuts, une référence au Conseil dans ces Statuts devra être entendue comme une référence au Gérant unique.

14.4 A moins qu'il n'en soit stipulé autrement dans le Pacte d'Associés, les Gérants ne sont pas nécessairement des Associés. Ils sont nommés par une assemblée générale des Associés qui détermine les termes de leur poste et de leur rémunération et devront en principe résider en dehors du Royaume-Uni. A moins qu'il n'en soit stipulé autrement dans le Pacte d'Associés, les Gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans cause, par une résolution des Associés.

14.5 Le Conseil est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les Statuts ou par le Pacte d'Associés, le cas échéant, à l'assemblée générale des Associés.

14.6 Le Conseil peut déléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

14.7 Le Conseil devra déterminer les responsabilités, la rémunération (le cas échéant), et la durée de la période de représentation du mandataire et toute autre condition relative à son mandat.

### **Art. 15. Vacance d'un poste de gérant.**

15.1 Dans l'hypothèse où un poste de Gérant deviendrait vacant suite au décès, à l'incapacité juridique, la faillite, la démission ou pour tout autre motif, cette vacance peut être comblée de manière temporaire et pour une période ne pouvant excéder celle du mandat initial du Gérant par les Gérants restants jusqu'à la prochaine assemblée des Associés appelée à statuer sur la nomination permanente, conformément aux dispositions légales applicables.

15.2 Dans l'hypothèse où la vacance survient alors que la Société est gérée par un Gérant unique, cette vacance est comblée sans délai par l'assemblée générale des Associés.

### **Art. 16. Convocation aux réunions du Conseil.**

16.1 Les réunions du Conseil devront être convoquées dans les règles, retranscrites dans des procès-verbaux et à chaque fois tenues au moment déterminé par le Conseil et au moins tous les trimestres dans un lieu à l'extérieur du Royaume-Uni et de l'Allemagne tel que déterminé par le Conseil et, dans tous les cas, au moins une fois par an au siège social de la Société

16.2 Aucune réunion du Conseil ne pourra sans tenir une convocation préalable d'au moins cinq (5) Jours Ouvrés, toutefois, le Conseil peut être convoqué en tenant une convocation préalable d'au moins six (6) heures si les intérêts de la Société, selon l'avis d'un Gérant de Classe A, risquent d'être irrémédiablement affectés si le sujet dont il doit être traité lors de la réunion du Conseil n'était pas discuté en urgence, ou si tous les Gérants l'acceptent. Toute convocation du Conseil doit comprendre l'ordre du jour identifiant, de façon raisonnablement précise, les sujets sur lesquels il doit être débattu lors de la réunion, ainsi que les copies de tous les documents devant être discutés lors de la réunion. Le Conseil peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les Gérants sont présents ou représentés et ont renoncé aux formalités et obligations de convocation.

16.3 Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où les tous les Gérants sont présents ou représentés à un Conseil et renonce aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites approuvées par tous les membres du Conseil.

#### **Art. 17. Conduite des réunions du Conseil.**

17.1 Le Conseil peut élire parmi ses membres un président du Conseil. Il peut également désigner un secrétaire, qui peut ne pas être membre du Conseil et qui sera chargé de tenir les procès-verbaux des réunions du Conseil. En cas d'égalité des votes, le président du Conseil ne dispose pas d'une voix prépondérante.

17.2 Sous réserve des dispositions de l'article 17.3 ci-dessous, le quorum pour toute réunion du Conseil est d'un (1) Gérant de Classe A ou d'un Gérant de Classe C et d'un (1) Gérant de Classe B en conformité avec tout Pacte d'Associés alors qu'un (1) Gérant de Classe C devra toujours être présent.

17.3 Nonobstant toutes dispositions contraires de la Loi ou des Statuts, afin de respecter le quorum, une majorité des Gérants présents à la réunion du Conseil doivent être résidents physiquement au Grand-Duché de Luxembourg.

17.4 Sous réserve des Décisions Majeures, le Conseil prend les décisions à la majorité simple des votes des Gérants présents ou représentés et chaque Gérant dispose d'une (1) voix lors de toute réunion du Conseil.

17.5 Sous réserve des dispositions du Pacte d'Associés, tout Gérant peut participer à la réunion du Conseil par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes y participant de s'identifier, s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective à cette réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne lors de ladite réunion.

17.6 Les résolutions circulaires signées par tous les Gérants seront valides et auront la même valeur que des résolutions prises lors d'une réunion du Conseil dûment convoquée et tenue. De telles signatures devront apparaître sur un seul document ou sur plusieurs copies d'une résolution identique et devront être attestées par un original ou par télégramme, télex, facsimilé, ou e-mail.

#### **Art. 18. Procès-verbaux des réunions du conseil - Procès-verbaux des décisions du Gérant unique.**

18.1 Les procès-verbaux de toutes les réunions du Conseil seront signés par le président, le cas échéant, ou, en son absence, par le président temporaire, et le secrétaire, le cas échéant, ou par deux (2) gérants étant un (1) Gérant de Classe A ou un Gérant de Classe C et un (1) Gérant de Classe B ou un Gérant de Classe C en conformité avec tout Pacte d'Associés alors qu'un (1) Gérant de Classe C devra toujours signer. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou autre seront, le cas échéant, signés par le président ou par deux (2) gérants étant un (1) Gérant de Classe A ou un Gérant de Classe C et un (1) Gérant de Classe B ou un Gérant de Classe C en conformité avec tout Pacte d'Associés.

18.2 Les décisions du Gérant unique sont retranscrites dans des procès-verbaux qui seront signés par le Gérant unique. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou dans tout autre contexte seront signés par le Gérant unique.

**Art. 19. Rapports avec les tiers.** La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances (i) par la signature du Gérant unique, ou, si la Société a plusieurs Gérants, par la signature conjointe de deux (2) gérants étant un (1) Gérant de Classe A ou un Gérant de Classe C et un (1) Gérant de Classe B ou un Gérant de Classe C en conformité avec tout Pacte d'Associés alors qu'un (1) Gérant de Classe C devra toujours signer, ou (ii) par la signature conjointe ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil, dans les limites de cette délégation.

### **E. Audit et surveillance**

#### **Art. 20. Commissaire - Réviseur d'entreprises agréé.**

20.1 Dans l'hypothèse où, et tant que la Société aura plus de vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires. L'assemblée générale des associés doit désigner le(s) commissaire (s) et déterminer la durée de leurs fonctions.

20.2 Un commissaire pourra être révoqué à tout moment, sans préavis et sans motif, par l'assemblée générale des associés.

20.3 Le commissaire a un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents sur toutes les opérations de la Société.

20.4 Si les associés de la Société désignent un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, la fonction de commissaire sera supprimée.

20.5 Le réviseur d'entreprises agréé ne pourra être révoqué par l'assemblée générale des associés que pour juste motif ou avec son accord.

### **F. Exercice social - Affectation des bénéfiques - Acomptes sur dividendes**

**Art. 21. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le 1<sup>er</sup> juillet de chaque année et se termine le 30 juin de la même année.

## **Art. 22. Comptes annuels - Distribution des bénéfices.**

22.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le Conseil dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément à la loi.

22.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

22.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un Associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si cet Associé consent à cette affectation.

22.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

22.5 Sur proposition du Conseil, l'assemblée générale des Associés décide de l'affectation du solde des bénéfices distribuables de la Société conformément à la Loi, aux Statuts et au Pacte d'Associés.

22.6 A moins qu'il n'en soit stipulé autrement dans le Pacte d'Associés, les distributions aux Associés sont effectuées en proportion du nombre de Parts Sociales qu'ils détiennent dans la Société.

## **Art. 23. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et primes assimilées.**

23.1 Le Conseil peut décider, sous réserve de respecter les dispositions du Pacte d'Associés, de distribuer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable intermédiaire préparé par le Conseil et faisant apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour être distribués. Le montant destiné à être distribué ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve dont la Loi ou les Statuts interdisent la distribution.

23.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux Associés conformément à la Loi, aux Statuts, et au Pacte d'Associés.

## **G. Liquidation**

### **Art. 24. Liquidation.**

24.1 En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 4.2 des Statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des Associés ayant décidé de cette dissolution et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.

24.2 Conformément aux dispositions de la Loi et du Pacte d'Associés, le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du passif sera distribué entre les Associés en proportion du nombre de Parts Sociales qu'ils détiennent dans la Société.

## **H. Disposition finale - Loi applicable**

**Art. 25. Loi applicable.** Tout ce qui n'est pas régi par les Statuts, sera déterminé en conformité avec la Loi.

### *Cinquième Résolution*

L'Assemblée décide d'accepter la démission de Jérôme Devillet et de Pierre Claudel en tant Gérants de Classe B et de leur octroyer la décharge pour l'accomplissement de leur mandat.

### *Sixième Résolution*

L'Assemblée décide de nommer Thomas Olek en tant que Gérant de Classe B et Jérôme Devillet et Pierre Claudel en tant que Gérants de Classe C, chacun pour une durée indéterminée, de sorte que le conseil de gérance de la Société soit désormais composé comme suit:

- Elliot Greenberg, né à New York, Etats-Unis d'Amérique, le 19 janvier 1959, résidant professionnellement au 6 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que Gérant de Classe A;
- Thomas Olek, né à Essen, Allemagne, le 12 juin 1968, résidant professionnellement au 6 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que Gérant de Classe B;
- Jérôme Devillet, né à Arlon, Belgique, le 21 mai 1986, résidant professionnellement au 6 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que Gérant de Classe C; et
- Pierre Claudel, né à Schiltigheim, France, le 23 mai 1978, résidant professionnellement au 6 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que Gérant de Classe C.

### *Frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui sont mis à la charge de la Société en raison du présent acte est évalué à environ mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date susmentionnée.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état civil et domicile, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: C. CONSTANTINESCU, C. VIVIER, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 07 novembre 2014. Relation: DIE/2014/14116. Reçu soixante-quinze (75.-) euros

Le Receveur (signé) pd: RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 10 novembre 2014.

Référence de publication: 2014174097/729.

(140199171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2014.

### S.C.I. Immo Jefracla, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-5741 Filsdorf, 11, Kiirchstrooss.

R.C.S. Luxembourg E 5.491.

#### STATUTS

L'an deux mille quatorze,  
le sept novembre,

Ont comparu:

1. Monsieur Frank STEICHEN, ingénieur technicien, né le 6 février 1972 à Luxembourg, L-5740 Filsdorf, 24, Uespelterwee,
2. Monsieur Jean-Marc STEICHEN, fonctionnaire, né le 17 mars 1977 à Luxembourg, demeurant à L-5740 Filsdorf, 19, Uespelterwee,
3. Monsieur Claude STEICHEN, gestionnaire de projet, né le 11 janvier 1973 à Luxembourg, demeurant à L-5741 Filsdorf, 11, Kiirchstrooss

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société a pour objet la mise en valeur et la gestion de tous les immeubles qu'elle pourrait acquérir tant au Luxembourg qu'à l'étranger ainsi que toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement et l'exploitation.

**Art. 2.** La société prend la dénomination de «S.C.I. IMMO JEFRACLA», société civile immobilière.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Filsdorf.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de la gérance.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à deux mille quatre cent Euros (EUR 2.400.-), représenté par cent-vingt (120) parts d'intérêts de vingt Euros (EUR 20.-) chacune.

Ces parts d'intérêts ont été souscrites comme suit:

1. Monsieur Frank STEICHEN, susvisé . . . . .	40 parts d'intérêts
2. Monsieur Jean-Marc STEICHEN, susvisé . . . . .	40 parts d'intérêts
3. Monsieur Claude STEICHEN, susvisé . . . . .	40 parts d'intérêts
Total: cent vingt parts d'intérêts . . . . .	120 parts d'intérêts

Toutes ces parts ont été immédiatement libérées par des versements en espèce, de sorte que la somme de deux mille quatre cent Euros (EUR 2.400.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce que les associés reconnaissent mutuellement.

**Art. 6.** La cession des parts s'opérera par acte authentique ou sous seing privé en observant les dispositions l'article 1690 du Code Civil.

Les parts d'intérêts seront librement cessibles entre associés.

Elles ne pourront être cédées à des tiers non-associés qu'avec le consentement des associés donné à l'unanimité.

**Art. 7.** Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes.

**Art. 8.** Dans leurs rapports respectifs, les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il possède.



Vis-à-vis des créanciers de la société, les associés sont tenus de ces dettes conformément à l'article 1863 du Code Civil.

**Art. 9.** La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou plusieurs de ses associés, mais continuera entre le ou les survivants et les héritiers ou ayants-cause de l'associé ou des associés décédés.

L'interdiction, la faillite d'un ou plusieurs des associés ne mettent pas fin à la société, qui continuera entre les autres associés, à l'exclusion du ou des associés en état d'interdiction, de faillite ou de déconfiture.

Chaque part est indivisible à l'égard de la société.

Les copropriétaires indivis sont tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelque main qu'elle passe. La propriété d'une part comporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

**Art. 10.** La société est gérée et administrée par un ou plusieurs associés-gérants nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat.

En cas de décès, de démission ou d'empêchement d'un des associés-gérants, il sera pourvu à son remplacement par décision des associés.

**Art. 11.** Le ou les associés-gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et faire ou autoriser tous les actes et opérations rentrant dans son objet.

Ils administrent les biens de la société et ils la représentent vis-à-vis des tiers et de toute administration, ils consentent, acceptent et résilient tous baux et locations, pour le terme et aux prix, charges et conditions qu'ils jugent convenables.

Ils touchent les sommes dues à la société à quelque titre et pour quelque cause que ce soit. Ils paient toutes celles qu'elle peut devoir ou en ordonnent le paiement.

Ils règlent et arrêtent tous les comptes avec tous les créanciers et débiteurs. Ils exercent toutes les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant.

Ils autorisent aussi tous les traités, transactions, compromis, tous les acquiescements et désistements, ainsi que toutes les subrogations et toutes les mainlevées d'inscriptions, saisies, oppositions et autres droits, avant ou après paiement.

Ils arrêtent les états de situation et les comptes qui doivent être soumis à l'assemblée générale des associés. Ils statuent sur toute proposition à lui faire et arrêtent son ordre du jour.

Ils peuvent confier à la personne que bon leur semble des pouvoirs pour un ou plusieurs objets déterminés.

La présente énumération est énonciative et non limitative.

Pour l'achat et la vente d'immeubles, pour contracter des prêts et consentir des hypothèques, le ou les gérant(s) doivent obtenir l'accord de l'assemblée générale des associés donné à l'unanimité.

**Art. 12.** Chacun des associés a un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes les affaires de la société.

**Art. 13.** L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Par dérogation le premier exercice commence le jour de la constitution de la société pour finir le trente-et-un décembre deux mille huit.

**Art. 14.** Les associés se réunissent au moins une fois par année à l'endroit qui sera indiqué dans l'avis de convocation.

Les associés peuvent être convoqués extraordinairement par le ou les associés-gérants quand ils le jugent convenable, mais ils doivent être convoqués dans le délai d'un mois si la demande en est faite par un ou plusieurs associés représentant un cinquième au moins de toutes les parts sociales.

Les convocations aux réunions ordinaires ou extraordinaires ont lieu au moyen de lettres recommandées adressées aux associés au moins cinq jours à l'avance et qui doivent indiquer sommairement l'objet de la réunion.

Les associés peuvent de même se réunir sur convocation verbale et sans délai si tous les associés sont présents ou représentés.

**Art. 15.** Dans toutes les réunions chaque part donne droit à une voix.

Les résolutions sont prises à l'unanimité des voix des associés présents ou représentés.

**Art. 16.** Les associés peuvent apporter toutes les modifications aux statuts, quelle qu'en soit la nature et l'importance.

Ces décisions portant modification aux statuts ne sont prises qu'à l'unanimité des voix des associés présents ou représentés.

**Art. 17.** En cas de dissolution de la société, la liquidation de la société se fera par les soins du ou des associés-gérants ou de tout autre liquidateur qui sera nommé par les associés et dont les attributions seront déterminées par eux.

Le ou les liquidateurs peuvent, en vertu d'une délibération des associés, faire l'apport à une autre société civile ou commerciale, de la totalité ou d'une partie des biens, droits et obligations de la société dissoute, ou la cession à une société ou à toute autre personne de ces mêmes droits, biens et obligations.

Le produit net de la liquidation, après le règlement des engagements sociaux, est réparti entre les associés proportionnellement au nombre des parts possédées par chacun d'eux.

**Art. 18.** Les articles 1832 et 1872 du Code Civil trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

*Assemblée Générale Extraordinaire*

Ensuite, les associés se sont constitués en Assemblée Générale Extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des gérants est fixé à un (1).
2. Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée:  
Monsieur Claude STEICHEN, susvisé
3. La société est engagée par la signature individuelle du gérant unique.
4. L'adresse de la société est fixée à:  
L-5741 Filsdorf, 11, Kiirchestrooss

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Signé: Frank STEICHEN, Jean-Marc STEICHEN, Claude STEICHEN.

Frank STEICHEN / Jean-Marc STEICHEN / Claude STEICHEN.

Référence de publication: 2014174060/112.

(140199414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2014.

**Acrom S.A., Société Anonyme,  
(anc. Phenix Group International S.A.).**

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 175.910.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-fourth day of the month of October;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

Was held

an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of the public limited company ("société anonyme") "PHENIX GROUP INTERNATIONAL S.A.", established and having its registered office in L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie, registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg, section B, under number 175910, (the "Company"), originally incorporated under the name "NUBIA HOLDING S.A.", pursuant to a deed of Me Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on March 6, 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1169 of May 17, 2013,

and whose articles of association (the "Articles") have been amended pursuant to a deed of the said notary Martine SCHAEFFER, on March 13, 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1072 of May 14, 2013, containing notable the adoption by the Company of its current denomination.

The Meeting is presided by Mrs. Virginie PIERRU, employee, residing professionally in L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

The Chairperson appoints Mrs. Monique GOERES, employee, residing professionally in L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, as secretary.

The Meeting elects Mr. Christian DOSTERT, employee, residing professionally in L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, as scrutineer.

The board of the Meeting having thus been constituted, the Chairperson declared and requested the notary to state the following:

A) That the agenda of the Meeting is the following:

*Agenda:*

1. Change of the Company's name into "ACROM S.A." and subsequent amendment of article 1 of the Articles;
2. Miscellaneous.

B) That the shareholders, present or represented, as well as the number of their shares held by them, are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the members of the board of the Meeting and the officiating notary.



C) That the proxies of the represented shareholders, signed “ne varietur” by the members of the board of the Meeting and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

D) That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and that all the shareholders, present or represented, declare having had due notice and got knowledge of the agenda prior to this Meeting and waiving to the usual formalities of the convocation, no other convening notice was necessary.

E) That the present Meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the Meeting, after deliberation, took unanimously the following resolution:

#### *Resolution*

The Meeting decides to change the Company’s name from “PHENIX GROUP INTERNATIONAL S.A.” into “ACROM S.A.” and to subsequently amend article 1 of the Articles, in order to give it the following wording:

“ **Art. 1.** There exists a public limited company (“société anonyme”) under the name of “ACROM S.A.” (the “Company”), governed by the present articles of association (the “Articles”) as well as by the respective laws and more particularly by the modified law of August 10, 1915 on commercial companies (the “Law”).”

No further item being on the agenda of the Meeting and none of the shareholders present or represented asking to speak, the Chairperson then adjourned the Meeting.

#### *Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately nine hundred and fifty Euros.

#### *Statement*

The undersigned notary who understands and speaks English and French, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said appearing persons together with Us, the notary, the present deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L’an deux mille quatorze, le vingt-quatrième jour du mois d’octobre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S’est réunie

l’assemblée générale extraordinaire (l’“Assemblée”) des actionnaires de la société anonyme “PHENIX GROUP INTERNATIONAL S.A.”, établie et ayant son siège social à L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 175910, (la “Société”), constituée originairement sous le nom “NUBIA HOLDING S.A.”, suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 6 mars 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1169 du 17 mai 2013,

et dont les statuts (les “Statuts”) ont été modifiés suivant acte reçu par ledit notaire Martine SCHAEFFER, le 13 mars 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1072 du 14 mai 2013, contenant notamment l’adoption par la Société de sa dénomination actuelle.

L’Assemblée est présidée par Madame Virginie PIERRU, employée, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

La Présidente désigne Madame Monique GOERES, employée, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, comme secrétaire.

L’Assemblée choisit Monsieur Christian DOSTERT, employé, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, comme scrutateur.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentaire d’acter ce qui suit:

A) Que l’ordre du jour de l’Assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour:*

1. Changement de la dénomination de la Société en “ACROM S.A.” et modification subséquente de l’article 1<sup>er</sup> des Statuts;

2. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

#### *Résolution*

L'Assemblée décide de changer la dénomination de la Société de "PHENIX GROUP INTERNATIONAL S.A." en "ACROM S.A." et de modifier subséquemment l'article 1<sup>er</sup> des Statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 1<sup>er</sup>**. Il existe une société anonyme sous la dénomination de "ACROM S.A." (la "Société"), régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi")."

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, la Présidente a ensuite clôturé l'Assemblée.

#### *Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élève approximativement à la somme de neuf cent cinquante euros.

#### *Constatation*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états civils et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: V. PIERRU, M. GOERES, C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 octobre 2014. LAC/2014/50115. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 10 novembre 2014.

Référence de publication: 2014173996/123.

(140199128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2014.

---

#### **SV Immo 1 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4940 Bascharage, 111-115, avenue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 138.161.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 10 novembre 2014.

Référence de publication: 2014174127/10.

(140198741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2014.

---

#### **Pembina Finance Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 190.963.

In the year two thousand and fourteen on the twenty-third day of the month of October,  
before the undersigned Maître Marc Loesch, notary residing at Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

Pembina Pipeline Corporation, a public corporation formed under the Alberta Business Corporation Act, having its registered office at Suite 3800, 525-8<sup>th</sup> Avenue SW, Calgary, Alberta T2P 1G1, Canada, registered with the Alberta Corporate Registry under number 2013043407,

here duly represented by Mr Frank Stolz-Page, notary clerk, residing professionally at 13, avenue François Clément, L-5612 Mondorf-les-Bains, Grand-Duchy of Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on October 22, 2014.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party representing the whole corporate capital requests the notary to act that:

I. The appearing person is the sole shareholder of the private limited company (*société à responsabilité limitée*) established and existing in the Grand Duchy of Luxembourg under the name Pembina Finance Luxembourg S.à r.l. (hereinafter, the Company), with registered office at 8-10, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register (*Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg*) under number B 190.963.

The Company has been incorporated pursuant to a notarial deed of the undersigned notary, on October 2, 2014, not yet published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*.

II. The Company's corporate capital is set at nineteen thousand nine hundred eighty United States Dollars (USD 19,980.-), represented by nineteen thousand nine hundred eighty (19,980) corporate units in registered form, having a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each.

III. The sole shareholder currently holds all the corporate units in the Company.

Therefore, the appearing party, acting through its legal representative, has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

#### *First resolution*

The sole shareholder resolves to increase the Company's corporate capital to the extent of fifty thousand twenty United States Dollars (USD 50,020.-) to raise it from its present amount of nineteen thousand nine hundred eighty United States Dollars (USD 19,980.-) to seventy thousand United States Dollars (USD 70,000.-), by the creation and issuance of fifty thousand twenty (50,020) corporate units with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) (the "New Corporate Units") and vested with the same rights and obligations as the existing corporate units.

#### *Subscription - Payment*

Pembina Pipeline Corporation, prenamed, represented as stated above, declares that it subscribes to all the fifty thousand twenty (50,020) New Corporate Units with a nominal value of one United States Dollars (USD 1.-) and vested with the same rights and obligations as the existing corporate units, in the Company, together with a share premium of an amount of five hundred ninety-nine thousand nine hundred eighty United States Dollars (USD 599,980.-), out of which an amount of seven thousand United States dollars (USD 7,000.-) is allocated to the legal reserve, and fully pays it up by a contribution in cash of an aggregate amount of six hundred fifty thousand United States Dollars (USD 650,000.-) (the "Cash Contribution").

The amount of the Cash Contribution is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

The Cash Contribution to the Company, in a total amount of six hundred fifty thousand United States Dollars (USD 650,000.-), is allocated as follows:

(i) an amount of fifty thousand twenty United States Dollars (USD 50,020.-) is allocated to the corporate capital of the Company, and

(ii) an amount of five hundred ninety-two thousand nine hundred eighty United States Dollars (USD 592,980.-) is allocated to the share premium of the Company, and

(iii) the remaining amount of seven thousand United States Dollars (USD 7,000.-) is allocated to the legal reserve of the Company.

#### *Second resolution*

As a consequence of the foregoing resolution, the sole shareholder resolves to amend the article 5.1 of the Company's articles of association, which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 5.1.** The corporate capital is set at seventy thousand United States Dollars (USD 70,000.-), represented by seventy thousand (70,000) corporate units in registered form, having a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.”

178412

### Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholders' meeting are estimated at approximately two thousand Euros (EUR 2,000.-).

### Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that, on the request of the appearing party, the present deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Mondorf-les-Bains, at the office of the undersigned notary, on the day stated above.

This deed has been read to the proxyholder of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

### Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-trois octobre,

par devant Nous, Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg.

a comparu:

Pembina Pipeline Corporation, une société constituée en vertu du Alberta Business Corporation Act, ayant son siège social à Suite 3800, 525-8<sup>th</sup> Avenue SW, Calgary, Alberta T2P 1G1, Canada, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés d'Alberta (Alberta Corporate Registry) sous le numéro 2013043407,

ici représentée par Monsieur Frank Stolz-Page, clerc de notaire, demeurant professionnellement au 13, avenue François Clément à L-5612 Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 22 octobre 2014.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

La partie comparante, représentée par son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. La partie comparante est l'associée unique de la société à responsabilité limitée établie au Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination Pembina Finance Luxembourg S.à r.l. (ci-après, la Société), ayant son siège social au 8-10, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 190.963.

La Société a été constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné en date du 2 octobre 2014, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. Le capital social de la Société est fixé à dix-neuf mille neuf cent quatre-vingts Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 19.980,-), représenté par dix-neuf mille neuf cent quatre-vingts (19.980) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un Dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1,-) chacune.

III. L'associée unique détient actuellement toutes les parts sociales de la Société.

La partie comparante, représentée comme mentionné ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

### Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de cinquante mille vingt Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 50.020,-) pour le porter de son montant actuel de dix-neuf mille neuf cent quatre-vingts Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 19.980,-) à soixante-dix mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 70.000,-) par la création et l'émission de cinquante mille vingt (50.020) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1,-) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales») et bénéficiant des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

### Souscription - Libération

Pembina Pipeline Corporation, précitée, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare qu'elle souscrit à cinquante mille vingt (50.020) Nouvelles Parts Sociales de la Société, d'une valeur nominale de un Dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1,-) et bénéficiant des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, dans la Société, ensemble avec une prime d'émission d'un montant de cinq cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingts Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 599.980,-), dont un montant de sept mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 7.000,-) est alloué à la réserve légale, et les libère intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de six cent cinquante mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 650.000,-) (l'«Apport en numéraire»).

Le montant total de l'Apport en numéraire est désormais à la libre disposition de la Société, ce dont la preuve a été apportée au notaire soussigné.

L'Apport en numéraire à la Société, pour un montant total de six cent cinquante mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 650.000,-), sera alloué comme suit:

(i) un montant de cinquante mille vingt Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 50.020,-), sera alloué au capital social; et

(ii) un montant de cinq cent quatre-vingt-douze mille neuf cent quatre-vingts Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 592.980,-) sera alloué à la prime d'émission de la Société,

(iii) et le solde d'un montant de sept mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 7.000,-) sera alloué à la réserve légale de la Société.

#### *Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution précédente, l'associé unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts de la Société afin d'avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.1.** Le capital social est fixé à soixante-dix mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 70.000,-), représenté par soixante-dix mille (70.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille Euros (EUR 2.000,-).

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont Acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: F. Stolz-Page, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 24 octobre 2014. REM/2014/2340. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 10 novembre 2014.

Référence de publication: 2014173976/144.

(140199336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2014.

---

### **Vesta Assurances S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-8437 Steinfort, 68, rue de Koerich.

R.C.S. Luxembourg B 191.619.

#### — STATUTS

L'AN DEUX MILLE QUATORZE,

LE VINGT-HUIT OCTOBRE.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

ONT COMPARU:

a- Monsieur Antoine Louis BRUNEAU, né le 16 septembre 1959 à Neuilly-sur-Seine, demeurant au 21, Op Lenkeschlei, L-3508 Dudelange,

b- Monsieur Pierre Lucien MANGEN, né le 30 juin 1963 à Luxembourg, demeurant au 37A, An Urbech, L-7418 Buschdorf.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer:

#### **Titre I<sup>er</sup> . Raison sociale, objet, siège, durée**

**Art. 1<sup>er</sup> .** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet l'exploitation d'une agence d'assurance par l'intermédiaire d'une ou de plusieurs personnes physiques dûment agréées.

La société pourra effectuer toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales industrielles et financières, pouvant se rattacher directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

La société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser et à le développer.

**Art. 3.** La société prend la dénomination de VESTA ASSURANCES S.à.r.l.

**Art. 4.** Le siège social est établi dans la commune de Steinfort.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 5.** La durée de la société est illimitée.

## **Titre II. Capital social, apports, parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales de cents euros (€ 100.-) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont réunies entre les mains d'un seul associé, la société sera considérée comme une société à responsabilité limitée unipersonnelle conformément à l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2 de la même loi sont d'application.

**Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés; elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 8.** La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

Elle n'est opposable à la société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

**Art. 9.** En cas de décès d'un associé, gérant ou non gérant, la société ne sera pas dissoute et elle continuera entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un quelconque des associés ne met pas fin à la société.

**Art. 10.** Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou un mandataire commun choisi parmi les associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux présents statuts.

Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

## **Titre III. Gérance**

**Art. 11.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée des associés à la majorité du capital social et pris parmi les associés ou en dehors d'eux.

Les associés peuvent nommer un gérant technique et un gérant administratif.

L'acte de nomination fixera la durée de leurs fonctions et leurs pouvoirs.

Les associés pourront à tout moment décider de la même majorité la révocation du ou des gérants pour causes légitimes, ou encore pour toutes raisons quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés moyennant observation toutefois, en dehors de la révocation pour causes légitimes, du délai de préavis fixé par le contrat d'engagement ou d'un délai de préavis de deux mois.

Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux gérants, dont absolument la signature du gérant technique, ou par la signature individuelle du gérant technique, ou encore d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.

**Art. 12.** Le décès du ou des gérants ou leur retrait, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.



#### **Titre IV. Décisions et assemblées générales**

**Art. 13.** Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou encore par un vote écrit sur le texte des résolutions à prendre et qui sera communiqué par lettre recommandée par la gérance aux associés.

Le vote écrit devra dans ce dernier cas être émis et envoyé à la société par les associés dans les quinze jours de la réception du texte de la résolution proposée.

**Art. 14.** A moins de dispositions contraires prévues par les présents statuts ou par la loi, aucune décision n'est valablement prise que pour autant qu'elle ait été adoptée par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion ou lors de la consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Si la société ne compte qu'un seul associé, ses décisions sont inscrites sur un registre tenu au siège social de la société.

**Art. 15.** Les décisions sont constatées dans un registre de délibérations tenu par la gérance au siège social et auquel seront annexées les pièces constatant les votes exprimés par écrit ainsi que les procurations.

#### **Titre V. Exercice social, inventaires, répartition des bénéfices**

**Art. 16.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 17.** Il sera dressé à la fin de l'exercice social un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire. Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

**Art. 18.** Les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, de tous amortissements de l'actif social et de tous comptes de provisions pour risques commerciaux ou autres, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce qu'il ait atteint le dixième du capital social.

Le solde du bénéfice sera à la disposition des associés qui décideront de son affectation ou de sa répartition.

S'il y a des pertes, elles seront supportées par tous les associés dans les proportions et jusqu'à concurrence de leurs parts sociales.

#### **Titre VI. Dissolution, liquidation**

**Art. 19.** En cas de dissolution anticipée, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 20.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et les dispositions légales en vigueur.

##### *Disposition transitoire*

Exceptionnellement le premier exercice social commence en date de ce jour et finit le 31 décembre 2015.

##### *Souscription et libération*

Les cent vingt-cinq (125) parts sociales sont toutes souscrites comme suit:

M. Antoine Louis BRUNEAU, prénommé .....	124 parts
M. Pierre Lucien MANGEN, prénommé .....	<u>1 part</u>
Total .....	125 parts

Les parts sociales ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12 500,-), se trouve à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

##### *Constatation*

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues par l'article 183 de la loi sur les sociétés commerciales se trouvent remplies.

##### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à EUR 1.100,-.

##### *Assemblée générale extraordinaire*

Les comparants ci-avant désignés, représentant l'intégralité du capital social, ont pris les résolutions suivantes:

1.- Sont nommés gérants de la société pour une durée illimitée:

- Monsieur Pierre Lucien MANGEN, né le 30 juin 1963 à Luxembourg, demeurant au 37A, An Urbech, L-7418 Buschdorf, est nommé gérant administratif de la société, avec pouvoir de signature conjointe.

- Monsieur Antoine Louis BRUNEAU, né le 16 septembre 1959 à Neuilly-sur-Seine, demeurant au 21, Op Lenkeschlei, L-3508 Dudelange, est nommé gérant technique de la société, avec pouvoir de signature individuelle.

2.- Le siège social est établi au 68 Rue de Koerich L-8437 Steinfort.

DONT ACTE, fait et passé à Redange-sur-Attert, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A.L. BRUNEAU, P. L. MANGEN, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 31 octobre 2014. Relation: LAC/2014/50954. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé) I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2014.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2014174208/137.

(140199028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2014.

---

### **Tishman Speyer Sanctuary S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.000.000,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 162.187.

#### — EXTRAIT

Il ressort d'une convention de transfert de parts sociales exécutée en date du 13 octobre 2014 et avec date d'effet au 10 novembre 2014 entre:

- Tishman Speyer Sanctuary Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 162079,

Et,

- Clyde Investment S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 181582,

que les un million (1.000.000) de parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune, représentant ensemble la totalité du capital social de la Société, ont été cédées par Tishman Speyer Sanctuary Holdings S.à r.l., sus-nommée, à Clyde Investment S.à r.l., sus-nommée.

Depuis lors, les parts sociales de la Société sont détenues par Clyde Investment S.à r.l., seul et unique associé de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 10 novembre 2014.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2014174142/31.

(140199352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2014.

---